

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2019

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, Marie CHAMPAULT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint.

Mme Christiane DEVIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Pascal GHEYSSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, Romain KALLAS, Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, MM. Daniel COMPERE, Bernard BATAILLE, Antoine DELEZENNE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mmes Ariane FRUIT (pouvoir à M. SANSONE), Emmanuelle DUPREZ (pouvoir à Mme HOSTI), Maryse DESTOBÈRE (pouvoir à Mme DEVIAENE), MM. Oscar DURAND (pouvoir à M. KALLAS), Mme Germaine HERVEIN (pouvoir à Mme COLLOT).

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire : Vous avez donc trouvé le compte rendu des décisions prises, si vous avez des informations n'hésitez pas, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

26 Février 2019 – Décision portant contrat à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires pour les goûters avec la société TRIADE à Franconville pour un montant annuel maximum de 13 000 euros HT (15 600 euros TTC) pour la période du 1er Mars 2019 au 30 Juin 2020.

9 Mars 2019 – Décision portant contrat d'entretien des orgues des églises Saint Germain et Saint François avec la société DELMOTTE à Tournai pour un montant annuel de 880 euros HT par instrument, 1.760 euros HT pour deux instruments et 480 euros HT pour une intervention ponctuelle en 2019, 895 euros HT pour un instrument 1.790 euros HT pour deux instruments et 495 euros HT pour une intervention ponctuelle en 2020, 910 euros HT par instrument 1.820 euros HT pour deux instruments et 510 euros HT pour une intervention ponctuelle en 2021.

M. le Maire : Avant d'ouvrir l'ordre du jour, nous avons les deux procès-verbaux des dernières séances. Il vous en manque un Mme COLLOT ? Celui de quand vous n'avez pas eu ? Celui du 6 février, je peux vous donner le mien, il est là. Vous êtes la seule, franchement on ne vous en veut pas, je vous rassure si besoin est. Je pense que ça doit être une erreur purement matérielle.

Mme COLLOT : Oui je crois.

M. le Maire : Vous voudrez bien excuser les services pour cette erreur matérielle. On vous laisse donc en prendre connaissance lors de la séance et si jamais vous avez des rectifications, merci de nous en faire part. Donc est-ce qu'il y a des modifications à apporter par rapport aux deux procès-verbaux ? Non, donc je considère que les procès-verbaux des séances du 12 décembre 2018 et du 6 février 2019 sont adoptés à l'unanimité. Nous allons ouvrir cette séance du conseil municipal par le compte de gestion et je laisse la parole à Philippe Hervé BLOUIN.

1-Compte de gestion 2018 Budget principal Ville

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. Philippe Hervé BLOUIN, Rapporteur : Nous sommes appelés à délibérer sur ce premier point avant la présentation du compte administratif et donc de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de votre part et qu'il est en tout point conforme au compte administratif de l'exercice 2018.

M. le Maire : D'ailleurs, je salue le M. le Trésorier qui nous fait le plaisir d'être parmi nous. Cette première délibération attire-t-elle des observations particulières ? Ce n'est plus la peine de vous présenter ce qu'est un compte de gestion par rapport au compte administratif.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

2-Compte administratif 2018 budget principal Ville

M. Philippe Hervé BLOUIN, Rapporteur : Concernant le compte administratif de 2018, tout d'abord je vais faire un petit rappel du calendrier budgétaire. Nous arrivons au terme de ce calendrier budgétaire puisqu'aujourd'hui nous allons voter le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 après avoir débattu il y a un peu moins de deux mois sur les orientations budgétaires. Alors, au sommaire pour ce compte administratif, nous vous présenterons dans un premier point l'équilibre général des dépenses et recettes, une vue d'ensemble section de fonctionnement et ensuite une vue d'ensemble section d'investissement. Nous procéderons au vote et ensuite nous verrons après le budget et le budget primitif 2019. Concernant ce compte administratif 2018, donc au niveau des recettes en 2017 nous avons eu en recettes totales 19 302 938,00 euros, en 2018 nous arrivons à 24 933 964,00 euros et au niveau des dépenses totales 17 989 611,00 euros en 2017 et en 2018

22 168 368,00 euros. Alors là ce sont les grandes masses, il y a juste après une analyse bien entendu beaucoup plus détaillée. Nous vous présentons un petit camembert en dessous juste pour vous montrer que les recettes sont toujours supérieures aux dépenses, ce qui est important. En section de fonctionnement, donc toujours dans le compte administratif 2018, donc je compare de compte administratif à compte administratif pour la bonne logique, donc les recettes totales de l'exercice sont élevées à 13 793 273,00 euros, en 2018 nous sommes à 14 487 516,00 euros soit une augmentation de 5,03 %. Nous avons reporté le résultat de 2017 361 411,00 euros, au niveau des dépenses de l'exercice nous étions en 2017 à 12 399 981,00 euros et nous atterrissons à fin 2018 à 12 636 703,00 euros, soit une hausse de 1,91 % donc une maîtrise des dépenses. Des recettes de fonctionnement, ce sont donc 14 487 516,00 euros. Nous avons donc, c'est représenté par le camembert qui est juste sur le powerpoint, donc en accumulation des charges nous avons 74 000,00 euros, ce qui représente les remboursements que nous obtenons suite à des arrêts maladies. Le produit de services nous sommes à un million huit, produits et services étant tout ce qui concerne le périscolaire, les centres aérés, la restauration, les revenus des antennes relais et les concessions de cimetière. Taxe d'habitation, nous sommes à quatre millions cinq et taxe sur le foncier deux millions cinq, ce qui fait un total pour taxe d'habitation et taxe sur le foncier de 7 000 000,00 d'euros à peu près. Autres impôts et taxes, 2 115 000,00 euros ce qui représente principalement les droits de mutation et ensuite en dotations, subventions, participations nous arrivons à 2 780 000,00 euros. Autres produits de gestion courante, nos revenus locatifs 35 000,00 euros et enfin produits exceptionnels, extrêmement importants en 2018, nous l'avons vu déjà il y a deux mois, aux alentours de 500 000,00 euros, c'est l'indemnité que nous avons eu pour l'école Lucie Aubrac. Dans les strates suivants nous allons voir plus en détail donc la partie impôts, la partie dotations et la partie produits des services. Alors concernant la partie impôts, nous avons en 2018 9 176 109,00 euros ce qui représente une hausse de 0,54 % par rapport à 2017, par contre qui est supérieure par rapport à ce que nous avions prévu. Donc cet écart se justifie principalement par le droit de mutation qui sont plus élevés que ce que nous avons prévu puisqu'ils d'élèvent à 912 000,00 euros alors que nous avions prévu 850 000,00 euros et le fait de péréquation des ressources intercommunales puisqu'ils sont gérés par la MEL et là nous avons eu un peu plus que prévu. Vous avez le camembert qui représente donc la répartition entre la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, l'attribution de compensation qui est l'ex taxe professionnelle 530 000,00 euros, la dotation de solidarité communautaire qui est de 132 000,00 euros, le fond de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales qui est en hausse, il y a une augmentation de 61 000,00 euros, les droits de mutation à titre onéreux on l'a dit tout à l'heure qui est en hausse aussi et ensuite la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure et un point divers. Au niveau des dotations, subventions et participations, donc nous atterrissons au 31 Décembre à 2 794 713,00 euros qui est en baisse de 2 % par rapport à ce que nous avions au 31 Décembre 2017, mais par contre c'est plus que ce que nous avions prévu dans le prévisionnel 2018. Par rapport au prévisionnel, l'écart est principalement dû à la CAF où nous avons été très prudents il y a un an et donc nous avons reçu plus que ce que nous avions prévu. Par contre, par rapport au réalisé, entre le CA 2018 et le CA 2017, donc une baisse de 2 % qui est dû principalement à la baisse de la dotation globale de fonctionnement et la baisse de la dotation de solidarité urbaine dont nous avons parlé il y a deux mois. Bon, sachant que cette baisse de solidarité, de cette dotation de solidarité urbaine entraînera une perte de ressources totales pour la ville de l'ordre de 300 000,00 euros et, nous avons encore une subvention 2019 mais en 2020 nous n'aurons plus rien. Concernant les produits des services, donc les comptes administratifs 2018 nous arrivons à 1 853 743,00 euros, en hausse de 12,14 % par rapport à 2017, cette hausse est due principalement à une augmentation dans les accueils de loisirs. Il faut savoir que, contrairement à d'autres municipalités aux alentours, Mouvaux accueille sans limitation et la deuxième raison c'est un retard sur le dépôt des recettes en 2017 et donc qui ont été enregistrées en 2018. Une vue d'ensemble sur les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, donc en 2018 nous étions à deux millions ou nous sommes à 2 910 136,00 euros une hausse de 6,11 % donc liée à la hausse des accueils de loisirs et puis aussi l'Etoile qui est en fonctionnement maintenant. Les charges de personnel, nous atterrissons à 7 480 486,00 euros, en baisse de 4,20 % là aussi nous avons déjà signalé c'est lié à la fermeture principalement de la crèche familiale. Les autres charges de gestion courante 1 238 309,00 euros en baisse de 4,47 % liée principalement j'ai envie de le dire à une bonne gestion. Les charges financières ont, quant à elles, baissé de 12 % là c'est lié donc à notre désendettement mais aussi et surtout à la renégociation de certains emprunts que nous avons, vous savez tous que les taux d'intérêt sont en forte baisse et donc nous avons pu revoir certains emprunts ce qui entraînait donc une baisse de ces charges financières. Au global donc pour les dépenses de fonctionnement, nous arrivons à 11 881 518,00 euros, en hausse de 1 % par rapport au CA 2017. Au niveau des dépenses de fonctionnement, dépenses de gestion, donc là nous n'avons pas le même chiffre que sur le stade précédent parce que nous avons repris une dépense exceptionnelle qui est de 18 000,00 euros. Les charges de personnel représentent sept millions cinq, ça représente 63 % de notre budget. Les autres charges de gestion courante sont le CCAS et les différentes associations et ensuite les charges financières 225 000,00 euros. En dépenses de fonctionnement vous avez un tableau qui indique que les dépenses, les charges à caractère général, sont contenues, les couleurs sont sensiblement de même niveau depuis 2016 des petites variations mais très légères sauf pour les charges financières qui, elles, sont en forte diminution. Nous abordons après la section d'investissement, au niveau de la section d'investissement, nous étions en recettes totales avec le reste à réaliser en Décembre 2017 à 2 739 013,00 euros, nous sommes en 2018 au 31 Décembre donc à 10 085 037,00 euros, en dépenses totales 6 876 048, en 2018 5 743 981,00 euros et le résultat antérieur reporté donc 203 855 en 2017, 3 787 685 en 2018. Concernant ces recettes d'investissement, je détaille là les 10 085 037,00 euros : nous avons des subventions pour 760 000,00 euros, nous avons le fonds de compensation de TVA pour 600 000,00 euros, un excédent de fonctionnement capitalisé de 4 331 000,00 euros et un emprunt que nous avons dû prendre en 2018 de 4 000 000,00 d'euros suite à la vente de la Carrière des Prés mais qui n'a pas pu encore se réaliser pour des raisons administratives, c'est ce qu'on appelle un prêt relais. Donc dès que la Carrière des Prés sera vendue, bien entendu cet emprunt sera terminé. L'excédent de fonctionnement capitalisé représente près de la moitié du financement de la section d'investissement et donc les efforts consentis en section de fonctionnement portent leurs fruits et nous permettent de largement autofinancer nos investissements. Concernant les dépenses d'investissement : nous avons un montant de 5 743 981,00 euros, 78 % des dépenses d'équipement et 22 % remboursement capital de la dette. Donc la ville se désendette, elle s'est désendettée en 2018 de 1 241 000,00 euros et nous avons dépensé en équipements 4 500 000,00 euros dont 406 000,00 pour la toiture Lucie Aubrac, plus de 800 000,00 euros pour les travaux des rues Franklin Roosevelt, Moquet et Faidherbe, 230 000,00 euros pour les travaux d'accessibilité, 145 000,00 euros pour les travaux sur le réseau de chauffage et 55 000,00 euros ça concerne là l'installation du mur d'escalade. Depuis dix ans la ville de Mouvaux a investi 38 000 000,00 d'euros. Alors je vais parler de l'analyse de notre résultat : en fonctionnement nous avons un résultat de 2 212 000,00 euros, en investissement 1 392 000,00 euros, en reste à réaliser moins 839 000,00 euros donc il reste à couvrir 553 000,00 euros. Ce qui est important de retenir c'est qu'en excédent, nous avons un excédent de fonctionnement reporté de 2 212 000,00 euros ce qui est un excellent résultat. Je suis à votre disposition pour les questions et je tiens à remercier, il n'est pas arrivé il m'a dit qu'il viendrait, Benjamin HUS qui est bien entendu le principal artisan puisque moi j'ai pris le relais au mois de Novembre, de ce compte administratif 2018. Monsieur le Maire je vous laisse la parole.

M. le Maire : Merci Philippe-Hervé pour cette clarté, merci au service des finances pour cette super présentation, là franchement tout était bien clair, net et précis on va dire. Oui, Benjamin à mon avis, de par ses engagements professionnels il va arriver avec une lampe torche sur la tête parce qu'on est peut-être pas dans les mêmes créneaux horaires, il est plutôt en décalage par rapport à nous. Voilà donc les questions sont ouvertes tant que je suis là vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez par rapport à ce compte administratif. Pas d'intervention ? Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Alors tout d'abord une remarque sur la forme du document présenté, serait-il possible qu'il soit paginé correctement afin qu'on se retrouve plus facilement dans un document déjà fort complexe. Par exemple, l'annexe A10 tiret 1 qui est annoncé au sommaire page 17, en fait on le retrouve bien après la page 100, donc il faut vraiment le vouloir pour retrouver les documents que l'on recherche. L'état du personnel est rempli à la main c'est assez curieux. Notre analyse : quand on examine la vue d'ensemble du budget donc 2018, on constate un excédent de 1 850 813,00 euros pour la section de fonctionnement et en investissement donc la différence recettes - dépenses est de 5 180 304,00 euros dans lequel figurera l'emprunt ou plutôt un prêt relais, comme on l'avait évoqué lors du rapport d'orientations budgétaires, de 4 000 000,00 d'euros. Donc si ce prêt n'avait pas été contracté fin Décembre et bien il restait 5 435 602,00 euros de recettes pour payer les 4 255 288,00 euros de dépenses, ce qui aurait fait un petit excédent de 925 005,00 euros. À comparer au reste à réaliser à régler en 2019 qui est de 1 488 682,00 euros, donc ce prêt relais est quand même venu bien à point pour permettre de couvrir ces dépenses. Par ailleurs le total cumulé en bas de la page 4, je parle du gros

document, montre un excédent de recettes définitives de 2 765 596,00 euros à partir duquel vous réinjectez dans le budget primitif 2019, on le verra tout à l'heure, un excédent de 2 212 224,00 euros indispensables et obligatoires pour pouvoir équilibrer ce budget primitif 2019 tant il est contraint et des plus délicats. Concernant les subventions à l'investissement, elles étaient prévues en 2018 à hauteur de 762 257,00 euros et 104 986,00 euros ont été perçus. Êtes-vous assuré de bien toucher un jour les 649 434,00 euros inscrits en réalisé ? Alors d'autres remarques seraient certainement à venir, je n'ai pas souhaité perdre du temps à rechercher où pouvaient bien être les documents indiqués et qu'on ne trouvait pas vraiment, par exemple la page des ratios je ne l'ai jamais trouvée, indiquée dans le sommaire en page 25, moi je ne l'ai pas trouvée. Le constat que l'on peut faire est que la situation budgétaire est délicate à Mouvaux et qu'on continue à emprunter bien tardivement en Décembre pour équilibrer le budget et masquer les conditions financières précaires de la ville. Sur ces questions, j'espère bien cette fois-ci avoir des réponses. L'annexe 4 en page 16, je le précise comme ça ce sera plus simple, du 26/12/2018 subvention au DVPT, alors je suppose que DVPT ça veut dire développement je ne sais pas, de logements Carrière des Prés 75 000,00 euros de quoi s'agit-il ? Après il y a l'article du CGCT qui prévoit que le compte administratif doit comporter une annexe comportant la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions, donc elle est en fin de document et elle n'est pas remplie, donc cette annexe ne figure pas, pourquoi ? Cela représente quand même 191 573,00 euros de dépenses. Et enfin l'état des provisions annexes indique 424 865,00 euros provisionnés pour le contentieux Lucie Aubrac, où en est le litige ? Votre compte administratif puisqu'il est le reflet de ce qui a été effectivement réalisé en 2018 et vérifié par le comptable du trésor, cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord avec les choix faits par le groupe municipal majoritaire.

M. le Maire : Merci, Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Oui, je ne commenterai pas le compte administratif justement parce qu'il est la réalisation de quelque chose, je préfère faire un ensemble avec le budget primitif de 2019 et parler du compte administratif à ce moment-là.

M. le Maire : Merci Monsieur COMPERE. Pascal.

M. GHEYSENS : Merci monsieur le maire. Le compte administratif 2018 est une analyse précise des recettes effectivement perçues en 2018, et des dépenses réellement engagées en 2018. Cette analyse a vocation informative sur le budget, et permet à chacun d'appréhender concrètement les subtilités des comptes de notre commune. Cette analyse est aussi un historique des actions quotidiennes, menées à destination de nos concitoyens, dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, des aînés, de la culture, du sport, de la sécurité, sans oublier les dépenses d'investissements et d'entretiens de notre patrimoine communal. Cette analyse permet, au-delà des chiffres, de mettre en lumière le travail des nombreux acteurs que sont les directeurs de pôles et les agents municipaux, qui interviennent au service des Mouvallois et qui contribuent à l'attractivité de notre commune. Cette analyse voit émerger à nouveau un excédent de fonctionnement 1 572 204,00 euros d'excédent brut de fonctionnement pour l'exercice 2018. Ce crucial excédent de fonctionnement nous permet d'autofinancer une partie non négligeable de nos projets d'équipements, et nous permet par la même occasion de limiter nos emprunts. Cette analyse nous rappelle que nos principales recettes sont issues : des taxes fiscales, des dotations de l'Etat, des subventions au en provenance de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la MEL, de la CAF, et enfin les recettes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation tribulaire du marché de l'immobilier. Cette analyse confirme la baisse des dotations de l'Etat en 2018. Rappelons que ce désengagement financier de l'Etat s'additionne aux transferts de charges non compensées, ainsi qu'aux normes et directives multiples imposées. Cette tendance s'aggravera inévitablement dans le futur ; la croissance des recettes fiscales sera moins dynamique. La suppression progressive de la Taxe d'Habitation en est l'illustration. Cette analyse met en évidence nos faibles marges de manœuvre en termes de recettes face aux inévitables augmentations de charges. Cette analyse de nos finances, nous impose de faire preuve de lucidité et d'anticipation, pour maintenir notre cadre de vie et notre attractivité. En définitive, le compte administratif 2018, véritable « tableau de bord » et « indicateur » de l'état de nos finances, fait apparaître un Budget Primitif 2018 correctement élaboré, puis mis en œuvre efficacement, témoignant ainsi de sa parfaite réalisation, et cela conformément à nos engagements et aux décisions prises par notre conseil lors du vote du budget primitif 2018. Il apparaît, à la lecture du compte administratif 2018, que les prévisions budgétaires 2018 étaient sincères et réalistes.

M. le Maire : Merci monsieur GHEYSENS. Je vais répondre aux interrogations. Pascal GHEYSENS, merci pour ce que vous soulignez sur la sincérité du budget primitif 2018, on le voit par rapport au compte administratif qui nous est proposé. C'est le meilleur des arguments, les chiffres sont là, ils sont bien posés, ils sont surtout sincères et responsables. Pour Madame COLLOT, ça fait il me semble près de vingt ans que vous êtes élue, dans la majorité hier aujourd'hui dans l'opposition, vous connaissez donc ce fonctionnement de ce qu'on appelle les collectivités territoriales. Il y a des commissions municipales, vous étiez aux commissions des finances Madame COLLOT ?

Mme COLLOT : Je me suis excusée, il y a deux réunions ...

M. le Maire : Je pense que si vous aviez posé toutes les questions, je pense qu'on aurait pris le temps ...

Mme COLLOT : Monsieur le Maire, on n'avait pas ces documents ...

M. le Maire : Je ne vous ai pas coupée.

Mme COLLOT : Pardon.

M. le Maire : Ce sont des questions que vous posez-là qui ne sont pas des questions de conseil mais qui sont des questions de commission. Donc je laisserai cela à la commission, mais si on veut on peut commencer si vous voulez un conseil municipal qui va commencer à 19 heures et on va terminer à 4 heures du matin. C'est comme vous voulez. La seule chose que je retiens, par rapport à vos annotations, déjà c'est peut-être la déviance des fake news : vous voyez un budget pas maîtrisé, je ne sais pas où il faudra le dire, il faudra le poser, il faudra le signer, ce n'est pas la peine de le dire, il faut en apporter concrètement la preuve Madame COLLOT et vous n'en avez pas la preuve parce qu'elle n'existe pas dans la mesure où ce budget est totalement maîtrisé, ça, je peux vous dire que c'est une très bonne chose pour la ville de Mouvaux. Vous reconnaissez d'ailleurs dans vos dires que, avec ou sans prêt, nous aurions toujours un excédent, superbe, avec ou sans prêt toujours un excédent. Vous savez ou vous ne savez peut-être pas mais je me répète à chaque fois, il y a quand même certaines collectivités territoriales françaises qui ne sont plus en excédent avec ou sans prêt Madame COLLOT. Sur Lucie Aubrac, c'est un dossier que vous devez bien connaître Madame COLLOT vu que vous étiez à l'époque majoritaire. Je subis aujourd'hui Lucie Aubrac, je le dis, je le subis, ça fait dix ans que je subis Lucie Aubrac, ses fuites, ses malfaçons, une école au cœur de ville qui a été massacrée, je pèse mes mots, en matière de construction et surtout de suivi Madame COLLOT. On a laissé faire, j'ai hérité, nous avons gagné en première instance au tribunal administratif. Il y a un appel, j'attends l'appel, je suis serein, il y a eu des travaux qui ont été effectués et je n'ai pas attendu l'appel, d'ailleurs nous allons le voir dans le cadre du BP 2019, est provisionnée une première tranche de travaux intérieurs non négligeables parce qu'il faut savoir qu'en travaux intérieurs à Lucie Aubrac il y en a autant que la toiture que nous venons de refaire. C'est-à-dire que Lucie Aubrac va coûter simplement pour les réparations, pas pour les malfaçons mais pour les réparations. Un million d'euros, un million d'euros, ça coûte cher un million d'euros Madame COLLOT, un million d'euros à la charge du contribuable parce que, à l'époque, on n'a pas bien suivi. C'est lourd, très très lourd. J'espère vivement, je dis je fais part de ma sérénité, j'espère vivement parce que il y a quand même une mesure administrative qui aussi nous embête un peu, c'est que les 400, les plus de 400 000,00 euros, ils sont consignés les 400 000,00 euros et je ne peux pas les dépenser, ça c'est un peu dommage, je ne peux pas les dépenser. Je ne peux pas par exemple faire ce que je voudrais faire, plus rapidement, en matière de sauvegarde de notre patrimoine communal. Mais je suis comme tous les français sous la justice et j'attends la justice avec une certaine impatience. Mais, vous savez, le tribunal administratif et surtout les appels, on connaît la date de départ, on ne connaît jamais la date d'arrivée parce que là il n'y a pas de délai, ça peut durer un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans, six ans. Pour vous dire le conflit Lucie Aubrac 10 ans de procédure, 10 ans de contentieux. Des mémoires, depuis que je suis maire en 2008 je pense que j'en ai vu, je n'ai plus assez de doigts dans les deux mains, voilà, les mémoires divers et variés. Donc voilà, sur le reste, je ne sais pas si tu veux apporter des questions ? On vous apportera, à la prochaine commission des finances, essayez d'être présente et on vous apportera réponse à vos interrogations.

Mme COLLOT : Simplement pour dire que la dernière réunion de commission a été, d'une part déplacée, et d'autre part aurait une heure, nous n'avions absolument pas tous ces documents. Donc je ne vois pas comment j'aurais pu poser des questions. Par ailleurs, effectivement je n'ai pas été présente aux deux dernières, mais vous pouvez regarder dans tout le reste du mandat j'ai été extrêmement présente. Je ne suis pas sûre

d'avoir la palme, pas la palme d'or, mais au contraire de l'absence aux commissions. Regardez, je pense qu'il faut regarder dans vos propres conseillers. Excusez-moi mais certains on ne les voit jamais.

M. le Maire : Oui mais moi à la commission des finances mon groupe était largement représenté et je dirais même que le président était là en personne. Je voudrais souligner quand même que la dernière commission des finances, elle n'a pas été reportée elle a été avancée et elle a été avancée parce qu'il y avait un élément excusez-moi, je m'adapte par rapport à un contexte, l'élément qui s'appelle le grand débat. Il me semblait opportun d'ouvrir la possibilité à chacune et chacun d'entre nous de pouvoir participer à ce grand débat. Je n'ai pas souhaité déplacer, j'ai souhaité l'avancer. Mais vous savez la commission des finances elle ne s'est pas arrêtée au bout d'une heure, elle a continué et si la commission des finances elle devait encore continuer elle aurait continué par rapport au questionnement des uns et des autres. Mais je vais laisser la parole à Philippe Hervé BLOUIN qui l'a demandée concernant cette petite explication supplémentaire.

M. BLOUIN : Concernant cette commission des finances, il faut savoir que toutes les dates avaient été bloquées dès le mois de décembre, que cette commission rassemble un certain nombre d'élus, que certains travaillent et que il y a eu une remarque de Monsieur COMPERE donc pour essayer de déplacer ces dates par rapport au débat. J'ai avancé d'une heure cette commission finances, tous les adjoints étaient quasiment là. Bien entendu, cette commission finances ne s'est pas arrêtée à 9 H 00, elle aurait pu se poursuivre, je crois qu'elle s'est arrêtée à 9 H 00- 9 H 30. Mais Pauline et moi avions réservés notre matinée, on était à votre entière disposition.

M. le Maire : Voilà, avant de passer la parole à Monsieur COMPERE, rien ne vous aurait empêcher non plus de prendre rendez-vous avec l'adjoint aux finances pour poser tous ces questionnements après la commission des finances comme vous l'avez déjà fait.

Mme COLLOT : Oui mais nous avons eu les documents jeudi soir, voilà, le temps de les examiner, de retrouver tout ce qui faut, voilà les questions sont difficiles à poser et juste vous aviez dit que la date elle était en Décembre moi j'avais un engagement pris quelques mois avant et donc je n'ai pas pu effectivement honorer.

M. le Maire : Ce n'est pas un reproche, c'est-à-dire que les questions que vous posez elles ne sont pas à mon avis du niveau du conseil municipal. Si vous voulez les poser vous auriez pu les poser en commission et prendre rendez-vous avec l'adjoint aux finances, qui à mon avis, il a un agenda très ouvert hein, cher Philippe ?

M. BLOUIN : Oui.

M. le Maire : Je pense qu'avec plaisir il vous aurait accordé un entretien. Monsieur COMPERE veut prendre la parole Monsieur COMPERE, vous aviez dit que vous attendiez le CA ?

M. COMPERE : Oui c'est au niveau des commissions parce que là je crois que la coupe peut être un peu pleine, au niveau de la présence aux commissions. Vous avez particulièrement parlé de cette commission-là, c'est vrai que c'est moi qui ai demandé de l'avancer, je ne sais pas, je ne comprends pas d'ailleurs que personne d'autre ne l'ai demandé parce que il y a un débat à 9 H 00, la commission était à 9 H 00, malheureusement j'ai fait dans la nuit une gastroentérite, je vous passe tous les signes, les symptômes de cette infection-là. J'ai par contre eu à 10 H 00, c'est-à-dire à la fin de la commission, un mail d'une fonctionnaire qui ne connaissait absolument pas les raisons pour lesquelles j'étais absent, en disant que je n'étais pas là etc ... Ça, ça m'a un peu gêné. Ensuite, au niveau des commissions, vous reprochez souvent à des personnes de ne pas être là aux commissions, je vous signale par exemple, un très bel exemple, j'ai été à une commission éducation, nous étions trois, les deux élus indemnisés et moi pour recevoir les directrices d'écoles. Je trouve qu'au niveau, franchement de la commission éducation, c'est quand même un peu léger et ça ne représente pas vraiment bien. Je n'ai jamais été une seule fois par exemple absent depuis que je suis conseiller municipal à un seul conseil municipal, certains le sont également ici, il y en a quand même beaucoup qui sont absents. Donc j'aimerais bien qu'on arrête de reprocher les absences à des commissions à des personnes qui travaillent, qui n'ont aucune indemnité pour faire ce travail-là et qui font ce qu'ils peuvent pour y être et quand ils sont malades ils ne vont quand même pas intoxiquer tout le monde, c'est ce que je voulais dire.

M. le Maire : Et c'est marrant Monsieur COMPERE, pourquoi vous emballer ?

M. COMPERE : Parce qu'on m'a répondu d'une façon que je trouve inadmissible.

M. le Maire : Non mais attendez Monsieur COMPERE, vous auriez pu envoyer un petit mail : excusez-moi je suis malade je ne viens pas.

M. COMPERE : C'est ce que j'ai fait.

M. le Maire : Ah, j'ai pas reçu moi. Alors je ne sais pas si Philippe Hervé ...

M. COMPERE : Ah si, je l'ai envoyé à tout le monde, un minimum je ne pouvais pas l'envoyer aux membres de ma commission parce que vomissant sur l'ordinateur c'est quand même ...

M. le Maire : Mais la veille au soir à mon avis vous ne deviez déjà pas être bien.

M. COMPERE : La veille au soir je n'étais pas malade.

M. le Maire : Ah ...

M. COMPERE : Je l'ai envoyé le lendemain.

M. BLOUIN : Monsieur COMPERE, le mail ce n'est pas Pauline qui l'a envoyé c'est moi. J'ai avancé à votre demande la commission finances, vous n'étiez pas là, on a avancé ça à 8 H 00, quand vous dites ...

M. COMPERE : Il fallait le mettre à votre nom.

M. BLOUIN : Il est signé à mon nom, il est signé à mon nom et c'est Pauline qui l'a envoyé parce que ...

M. COMPERE : Ce n'est pas à elle à l'envoyer.

M. BLOUIN : Il est signé c'est moi qui l'ai signé, vous regardez c'est moi qui l'ai signé.

M. le Maire : Il faut mieux lire les mails maintenant, il faut mieux lire les mails.

M. COMPERE : Dans ces cas-là, ce sont les personnes qui envoient les mails à leur adresse, pas à l'adresse de quelqu'un d'autre.

M. le Maire : Mais Monsieur COMPERE mais arrêtez, ce n'est pas bien grave, rehaussons un petit peu le niveau du conseil municipal. Moi j'envoie des mails sur d'autres adresses, Madame la DGS envoie des mails à mon nom. Attendez, heureusement et j'ai d'ailleurs tous les chefs de pôles, les adjoints au maire ils envoient des mails à mon nom, avec mon accord certes, mais à mon nom, arrêtons ces brouilles si vous voulez, montons un petit peu le niveau s'il vous plaît, si vous voulez faire ces trucs faites des débats comme ça où vous voulez mais pas ici, on a une tenue quand même, on est en conseil municipal.

M. COMPERE : Justement ...

M. le Maire : Merci Monsieur COMPERE vous n'avez plus la parole, merci. Je pense qu'il faut savoir un peu tourner la page. J'ai toujours respecté Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Je ne parle pas de vous.

M. le Maire : Nan mais tout le monde respecte parce que, mes adjoints ils ont ma délégation donc ils ont ma confiance et je leur porte toute confiance en matière de respect, je les connais tous. Donc ils ont ma confiance, mon leitmotiv du respect est là et partout présent. Monsieur COMPERE, on se connaît depuis 10 ans il n'y a pas une fois où j'ai manqué de respect à votre égard, je respecte votre point de vue, je respecte vos engagements, respectez aussi nos points de vue et nos engagements. Et là, sur ces brouilles je ne jette le pavé à personne, ce n'est pas une attaque que j'ai faite à Madame COLLOT, c'est simplement pour les questions qui sont posées qui ne sont pas du niveau du conseil, on aurait pu anticiper que ce soit par une question posée par écrit, on lui aurait répondu par écrit, ou soit prendre rendez-vous directement auprès de l'adjoint de référence. Voilà c'est tout. Je ferme ce débat et d'ailleurs je vous quitte moi, je vous quitte. Mon cher Eddie tu prends la place, mais je reviens je vous rassure. Non mais je précise quand même, je suis obligé de sortir pour le vote du CA je ne peux pas être dans la salle.

M. BERCKER : Alors maintenant la décision est donc de voter sur ce compte administratif 2019.

(Sortie de M. le Maire)

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

(Retour de M. le Maire)

3-Affectation du résultat 2018 budget principal Ville

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2018 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : +361 411,21 €

Résultat de l'exercice 2018 : + 1 850 813,17 €

Résultat à affecter : + 2 212 224,38 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : - 3 787 684,70 €

Résultat de l'exercice 2018 : + 5 180 304,25 €

Résultat cumulé d'investissement : + 1 392 619,55 € (à reporter en 001)

Résultat des restes à réaliser : - 839 247,71 €

Résultat à couvrir : - 553 371,84 €

Le résultat de l'exercice 2018 ne présentant pas de résultat à couvrir en section d'investissement (le montant étant négatif), le résultat de fonctionnement est automatiquement reporté à la section de fonctionnement, soit 2 212 224,38 € au compte 002 (article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. BLOUIN, Rapporteur : Donc au niveau de la section de fonctionnement nous avons un résultat sur l'exercice précédent de + 361 411,00 euros. Résultats de l'exercice 2018 1 850 813, ce qui fait donc un résultat affecté de 2 212 224,38 euros. Concernant la section d'investissement, le résultat de l'exercice précédent moins 3 787 684, résultat de l'exercice 2018 5 180 304, résultat cumulé d'investissement plus 1 392 619 à reporter. Il reste à réaliser moins 839 247,71 euros, donc le résultat à couvrir moins 553 371,00 euros. Donc le résultat de l'exercice 2018 ne présentant pas de résultat à couvrir en section d'investissement, le montant étant négatif, le résultat de fonctionnement est automatiquement reporté à la section de fonctionnement soit 2 212 224,00 euros.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

4-Budget primitif 2019 Ville

M. BLOUIN, Rapporteur : Le budget primitif 2019, donc je vous propose de vous le présenter d'une manière qui soit à peu près identique au compte administratif 2018, les chiffres bien entendu vont changer, au niveau des grandes masses nous avons au compte administratif 2018 24 933 964 euros et nous vous proposons un budget primitif de 22 301 212 euros, avec une baisse principalement liée puisque à la fin des gros investissements, en dépense totale compte administratif 2018 22 168 368,00 euros, budget primitif 2019 22 301 212,00 euros. Donc toujours une maîtrise des dépenses. Le petit camembert habituel en dessous qui montre toujours que les recettes sont supérieures ou égales aux dépenses, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. La section de fonctionnement pour le budget primitif 2019, en recettes totales nous avons au compte administratif 2018 14 487 516,00 euros, nous vous présentons au budget primitif 2019 13 658 065,00 euros, nous reportons le résultat 2018 donc 2 212 224 ce qui fait dépenses totales des exercices, puisque nous souhaitons équilibrer, 15 870 289,00 euros. En recettes de fonctionnement, ce que nous avons fait nous avons repris à peu de chose près les mêmes chiffres que ceux qui nous avions sur les comptes administratifs 2018, nous avons simplement augmenté les produits des services puisque nous nous attendons à avoir plus de dépenses dans ce domaine-là 1 798 000,00 au lieu de 1 660 000,00, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti nous avons prévu une légère hausse ça représente 7 millions 5 au total en 2018, une légère hausse de 130 000,00 euros liée à la revalorisation des bases et non pas à la revalorisation des taux. Les dotations, subventions, participations elles par contre seront en baisse, on verra ça tout à l'heure, de moins 110 000,00 euros. Pour le reste nous n'avons pas là de produits, malheureusement nous n'avons plus de produits exceptionnels en 2019. Les impôts et taxes, en 2018 sur le BP nous avons prévu 9 035 000,00 euros, en 2019 nous prévoyons 9 160 000,00 euros soit une hausse de 1,38 %. Donc ce que j'ai dit tout à l'heure cette hausse est liée principalement à l'évolution des bases de la fiscalité, qui est beaucoup plus dynamique dans le cadre de la nouvelle loi de finances puisque ces bases vont, je crois qu'on peut le dire, vont à peu près suivre l'inflation ce qui n'était pas le cas auparavant et c'est pour ça que nous prévoyons une augmentation de 150 000,00 euros. L'attribution de compensation, il n'y a pas de changement. Dotation de solidarité communautaire, pas de changement. Le fond de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, pas de changement. Droit de mutation à titre onéreux nous prévoyons 850 000,00 euros, nous étions en 2018 et nous avons dépassé les 900 000,00 euros, nous sommes prudents. Pour le reste il n'y a rien de spécial à dire. Il n'y a pas d'augmentation des taux bien entendu en 2019. Par contre il y a toujours cette incertitude sur la fiscalité des communes. Au niveau des dotations, subventions et participations, sur le BP 2018 nous étions à 2 647 000,00 euros, sur le BP 2019 nous prévoyons 2 533 000,00 euros, une baisse donc de 4 % environ 100 000,00 euros donc principalement dû à une légère baisse de la dotation globale de fonctionnement, à la baisse très sensible de la dotation de solidarité urbaine, nous en avons déjà parlé, une baisse de l'ordre de 80 000,00 euros et nous allons recevoir que 139 000,00 euros, pour le reste il n'y a pas de grands changements. Au niveau des produits des services, c'est le poste qui augmente le plus puisqu'il est en augmentation au 1^{er} Mai 2011 de 8 %, 8,31 % exactement, nous avons repris le compte administratif 2018 quasiment, c'est une hausse de 8,31 % par rapport au prévisionnel 2018 donc nous prévoyons 1 798 065,00 euros en 2019. Ce qui augmente principalement c'est ce qui concerne la petite enfance et la vie scolaire où là nous prévoyons une hausse aux alentours de 100 000,00 euros. Les dépenses de fonctionnement, donc notre grand challenge c'est de maintenir ces dépenses de fonctionnement à une revalorisation raisonnable, nous fixons comme objectif de 1,20 % et là nous prévoyons au global 1,40 % en 2019 pour espérer atteindre ces 1,20 % en 2020. Pas de remarques particulières, le poste montera le plus c'est celui de la décharge de personnel puisque nous prévoyons 150 000,00 euros d'augmentation. Les charges financières continueront à baisser. Au niveau des dépenses de fonctionnement le petit camembert pour vous montrer que les charges de personnel représentent 63 % de nos dépenses de fonctionnement et 24 et demi pour cent pour les charges à caractère général. Concernant les charges à caractère général 2 973 770,00 euros prévus au BP 2018, nous prévoyons 3 millions d'euros en 2019 soit une hausse de 0,88 %. Le poste principal bien entendu étant toujours la petite enfance, la vie scolaire et la jeunesse et l'objectif est de maintenir ces charges à caractère général avec une hausse de moins de 1 % tout en maintenant bien entendu la qualité des services. Sur le stade suivant nous indiquons l'évolution des charges de personnel avec la hausse que j'ai annoncée à l'instant de 2 %. Bien entendu nous essayons de maîtriser ces charges de personnel mais il y a certaines dispositions qui sont prises au niveau gouvernemental que nous ne pouvons maîtriser tel que le PPCR. Autres charges de gestion courante que là je vais passer rapidement parce que nous ne prévoyons pas de modifications par rapport au BP 2018, elles seront maintenues à 1 310 000,00 euros. La section d'investissement, bien évidemment là il y a un gros changement, le BP 2018 nous étions à 11 837 679,00 euros, le compte administratif 2018 à 10 085 000,00 euros et nous prévoyons sur le BP 2019 5 038 303,00 euros. Bien entendu moins de dépenses d'investissement et nous l'espérons disparition du prêt relais une fois que toutes les formalités administratives concernant la carrière des Prés seront accomplies. Au niveau des dépenses, même chose, nous avions sur le BP 2018 8 049 994,00 euros en tenant compte bien entendu du reste à charge, sur le compte administratif 2018 nous étions à 5 743 981,00 euros, nous prévoyons sur le BP 2019 6 430 923,00 euros. Le résultat antérieur reporté il est important de le signaler 1 392 620,00 euros. En recettes d'investissement, le poste qui représente 5 038 303,00 euros, la grosse partie bien entendu concerne les subventions pour 52 % dont le reste à charge et la récupération de la TVA qui

représente 45 %. Le résultat on l'a dit tout à l'heure, le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement étant positif, il n'y a pas lieu d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement et ensuite le recours à l'emprunt n'est pas prévu en 2019. Au niveau des dépenses d'investissement nous avons un total de 6 430 923,00 euros c'est près de 5 millions d'euros de dépenses d'équipements prévues en 2019, il y a un désendettement qui est prévu de 1 254 000,00 euros en 2019. Alors les investissements, je ne vais pas revenir dessus on en a parlé lors du précédent conseil, ce sera principalement des travaux d'entretien de notre immobilier, des voiries et aussi il y a un gros projet pour la réhabilitation de l'école Lucie Aubrac de l'ordre de 400 000,00 euros, c'est ce qui est expliqué dans le slide suivant avec au niveau de la voirie c'est principalement la rue Franklin Roosevelt, la rue de Verdun et le boulodrome et il y a le restaurant scolaire je crois aussi Victor Hugo. J'ai mis un petit paragraphe concernant la dette, un petit slide concernant la dette, en remboursement en capital de la dette nous prévoyons de rembourser en 2019 1 254 000,00 euros, après avoir remboursé en 2018 1 241 124,00 euros. Les charges financières sont en baisses puisque en 2019 elles représenteront 248 000,00 euros au lieu de 252 000,00 euros. Donc l'annuité de la dette représente 1 502 000,00 euros. Notre dette est composée de 9 emprunts : 6 à taux fixe et 2 à taux variable, la plupart ont été renégociés récemment et sont tous classifiés en 1A c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'emprunts toxiques souscrits par la ville de Mouvaux. Notre extinction de la dette est prévue à 12 ans et la capacité de désendettement est au 31.12.2018 de 5,7 ans ramenés à 4 ans dès que le prêt relais sera remboursé. Ce qu'il faut retenir sur notre stratégie financière donc sincérité d'abord, puisque le taux de réalisation des recettes et dépenses sont tous proches de 100 %. Responsabilité puisque tout a été construit en ne tenant compte que des recettes certaines et nous avons même sous-estimé certaines recettes dans le prévisionnel et en contenant nos charges tout en maintenant la qualité des services à la population. Nous souhaitons contenir la section de fonctionnement afin de préserver notre autofinancement. Alors bien entendu les gros investissements cœur de ville sont terminés mais il reste des investissements très significatifs afin d'entretenir notre patrimoine, nous agissons pour demain. Donc, la situation financière de la ville est saine, elle est réfléchie et nous continuerons à travailler de la sorte. Je vous remercie de votre attention et, comme il est arrivé, maintenant je peux le faire officiellement, je tenais à remercier Benjamin HUS pour l'aide apportée à la réalisation de ce compte administratif, merci Benjamin.

M. le Maire : Et une redite, il l'a dit tout à l'heure mais, t'étais avec ta lampe torche sur la route on va dire. Voilà et monsieur COMPERE veut intervenir, ben oui vous l'avez dit tout à l'heure au CA.

M. COMPERE : Merci Monsieur le maire, justement on pourrait également indiquer qu'il y a des questions que l'on pourrait poser en commission mais on pourrait très bien penser que ces questions doivent être communiquées à l'ensemble de la population Mouvalloise, donc on ne le fait pas forcément en commission. Donc avant de donner mon avis bien sûr sur le budget, quelques petites questions : par exemple à la page 10 au niveau 615 / 221 il est indiqué 87 000,00 euros au lieu de 42 000,00 euros pour l'entretien et la réparation des bâtiments publics alors que je pensais que ça allait faire beaucoup plus. Egalement au niveau des transports collectifs, on passe de 43 à 54 000, est-ce qu'il y a plus de transports, est-ce qu'il y a plus de piscine etc ..., tout ça, ça c'est sur la page 10, c'est le 62 / 47 ? Au niveau de la page 13, donc là justement un problème pour le 73 / 81, c'est-à-dire pour ce qui est des droits de mutation, on prévoit en 2008 850 000,00, on reçoit 910 000,00 et on re-prévoit ...

M. le Maire : 2018, 2018, 2008 on avait plus en 2008 je pense.

M. COMPERE : Oui vous y étiez déjà.

M. le Maire : Non on était plus que ça, et oui il y a eu la crise des subprimes.

M. COMPERE : Voilà, mais bon en 2018 il y avait 850 000,00 et on a eu 910 000,00, pourquoi remettre 850 000,00 alors que logiquement il n'y a plus de crise de subprimes ...

M. le Maire : La crise des subprimes ?

M. COMPERE : Elle sera là dans 2, 3 ans pas tout de suite. Donc on pourrait peut-être mettre un peu plus. Ensuite le problème c'est le 74 / 78, là c'est une explication que je voudrais pour les autres organismes parce qu'il était indiqué pour le budget précédent à 150 000,00, il a été dépensé un million et il est prévu donc également je crois dans l'ordre d'un million. Donc pour savoir si ce sont des mouvements d'ordre etc de ce point de vue-là ? Et surtout à la page 15, parce que la page 15 au niveau 21 / 38 et 21 / 318, autres bâtiments publics et autres constructions, on arrive à 700 000,00 euros pour des investissements, pour des constructions qu'on ne connaît pas actuellement ce ne sont pas des réparations de bâtiments, ce n'est pas au niveau des bâtiments scolaires, c'est autres bâtiments publics, autres constructions, il n'y avait pas ça dans le budget précédent et on arrive à peu près à 700 000,00 euros. Donc ça c'est les questions et la dernière, je crois que la taxe sur les pénalités de SRU doit être quelque part, où est-ce qu'elle est la pénalité de SRU parce que d'après ce que j'avais compris elle était incluse quelque part dans le budget ?

M. BLOUIN : Au niveau de la pénalité.

M. COMPERE : La pénalité, est-ce qu'elle est visible, ça c'est la dernière question ? Après, ben je ... je dirai ce que je pense du budget ou je le dis tout de suite si vous voulez.

M. le Maire : Non mais allez-y.

M ; COMPERE : Ah bon ben j'y vais. Donc, alors je remarque quand même que souvent quand vous évaluez les recettes, je prends par exemple compte administratif 2017 13 millions 8, vous faites un budget primitif 2018 13 millions 5 et un compte administratif 2018 à 14 millions 5, donc pourquoi faire un budget primitif à 13 millions 7 ? Par contre au niveau des dépenses, le compte administratif 2017 est à 12 millions 4, le budget 2018 à 12 millions 9 et le compte administratif à 12 millions 6. Donc j'ai toujours l'impression que vous prévoyez nettement moins de recettes et plus de dépenses, c'est ce que faisais d'ailleurs il y a longtemps les fonctionnaires soviétiques omme ils voulaient absolument être en bénéfice ils faisaient le minimum possible pour être sûr de pouvoir être bénéficiaires. Donc, pour moi votre budget fait surtout apparaître une volonté constante de diminuer les dépenses de fonctionnement, ce qui est votre droit, c'est ça dire en réalité les services rendus aux Mouvallois alors que la population augmente et qu'on veut attirer des jeunes ménages, par exemple en supprimant la crèche. On peut noter qu'on dépense à Mouvaux je crois 918,00 euros en fonctionnement par habitant pour 1 200,00 en moyenne et 380,00 au niveau de l'équipement pour 300,00 pour le reste de la France. Egalement ce qui m'embête un peu quand on présente le budget, c'est que vous faites toujours une comparaison entre les budgets primitifs, budget 2018, budget 2019, or on est entre les deux, un compte administratif donc ce serait quand même mieux de faire ce qui a été fait et de ce qu'on veut faire plutôt de comparer ce qu'on voulait faire et ce qu'on veut faire. Donc ça c'est la raison pour laquelle je voterai contre ce budget.

M. le Maire : Merci Monsieur COMPERE. Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Alors, si l'on examine comme pour 2018 la vue d'ensemble du budget 2019, on constate que les recettes de fonctionnement donc de 13 658 000,00 euros ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement 15 878 289,00 euros. Il manque tout de même plus de 2 000 000,00 d'euros. Dans les mêmes, pour la section d'investissement, même si c'est une moindre mesure, ce qui montre bien l'absence d'équilibre de l'exercice qui oblige à avoir recours à la reprise de l'excédent de l'année précédente. Donc je pense qu'on ne fera pas d'épargne à ce rythme. Le tableau des ratios page 2 présente un encours de dettes par rapport aux recettes de fonctionnement de 100,68 % pour un taux de strate, donc les villes de la même strate, à 66,94 % donc Mouvaux s'endette plus que le reste des villes de la strate. Le chapitre charges à caractère général est fixé à 3 millions d'euros, est-ce que c'est suffisant lorsque l'on sait que le réalisé pour 2018 de ce même chapitre est de 2 910 136,00 euros, soit plus 3 %, il va falloir se serrer la ceinture. En ce qui concerne l'autofinancement, il est prévu pour 3 307 064,00 euros, or l'équilibre réel oblige à financer le capital de la dette sur des fonds propres, autrement dit de l'autofinancement. Quand on sait que ce remboursement d'annuité de capital d'emprunt est de 1 254 000,00 euros il reste théoriquement 2 053 000,00 euros, juste assez pour financer les dépenses inscrites au chapitre 23, donc voilà c'est tout juste. Il n'est pas possible de connaître les choix municipaux en matière de gros travaux car le détail des opérations d'équipement n'est pas joint non plus au budget primitif. Or, il semble que ce soit une obligation qui est inscrite dans la loi Notre. Au sommaire du budget primitif, pareil sur la forme, l'annexe d'opérations et d'équipement est annoncé page 19 mais elle n'existe pas la page 19, ou alors pas dans mon document tout au moins, ou alors est-ce que ça signifie qu'il n'y aura plus d'opérations d'équipement ? En recettes de fonctionnement même s'il est inscrit 7 200 000,00 euros pour les taxes foncière et d'habitation, le tableau correspondant n'est pas rempli et indique une variation de produit moins 100 %, est-ce qu'il y a une explication, je suppose que c'est une coquille ? En recettes d'investissement, nous constatons qu'il n'y a pas d'emprunt inscrit au budget pour l'instant mais nous attendons le mois de Décembre pour y croire vraiment. Donc il y a très peu d'inscriptions de subventions à recevoir en investissement, ceci explique aussi le fort taux d'autofinancement obligatoire et globalement les recettes

d'investissement, outre l'autofinancement, sont constituées du fond de compensation de la TVA et des dotations aux amortissements. Donc, je pense qu'on a vraiment raclé les fonds de tiroirs. En conclusion, un budget 2019 aussi contraint que les précédents et dont le document essentiel quand même manque de rigueur, voilà on a beaucoup de mal à s'y retrouver parce que toutes les pages qui manquent ou qui sont mal paginées faut bien avouer qu'on y passe beaucoup de temps.

M. le Maire : Merci. Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Alors qu'il est établi que les collectivités locales contribuent à hauteur de 70% de l'investissement public en France, et sont ainsi créatrices de croissance, Mouvaux, tout en construisant son avenir, y a pris toute sa part. Depuis l'année 2008, c'est plus de 38 millions d'euros qui ont ainsi été investis par notre commune pour préserver l'attractivité de notre territoire et assurer notre avenir. Notre Budget Primitif 2019 s'inscrit, comme de coutume, dans une démarche raisonnable et solidaire, face à l'absence de visibilité sur nos recettes fiscales et dans l'attente de la future réforme de la fiscalité locale annoncée par l'Etat. Rappelons que nos principales recettes sont issues des taxes fiscales locales, dont la taxe d'habitation, impactée par sa suppression progressive, contribuant ainsi à l'assèchement des finances communales, des dotations de l'Etat dont la DGF, des subventions aléatoires en provenance de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la MEL, de la CAF. Et enfin les recettes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, tributaires du marché de l'immobilier. Il est donc impératif, encore et toujours, en véritable chasseurs de coûts, de contenir nos dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent de fonctionnement et préserver ainsi nos investissements et nos capacités d'autofinancement. Cela passe par la réduction des charges compressibles, et par la maîtrise de la masse salariale en adoptant une gestion moderne des ressources humaines. La période des gros investissements structurants du cœur de ville étant achevée, désormais nos efforts se concentrent sur l'entretien de notre patrimoine et sur les équipements de proximité. Entretien de notre patrimoine c'est préalablement en mesurer l'étendue et l'inventorier. Notre Patrimoine communal est conséquent, et il contribue d'ailleurs grandement à notre attractivité et aux services rendus aux Mouvalloises et Mouvallois. À la faveur de ce conseil municipal, notre patrimoine communal va pouvoir apparaître dans le procès-verbal de cette séance. Il est composé :

- Des équipements sportifs : le complexe sportif Pierre de Coubertin, le complexe tennistique Nathalie Tauziat, l'espace multisports Jean Richmond et son mur d'escalade, le stade Patrick Balaÿ, les salles de sport Lucien Valet et Charles de Gaulle, la Bourloire Saint Germain ;
- Des bâtiments administratifs : la Mairie, l'Hôtel de ville, le Centre technique municipal, le commissariat de police nationale, le poste de police municipale ;
- Des équipements culturels : l'Etoile scène de Mouvaux qui a reçu 17 000 personnes en une année, l'école de musique qui accueille 380 élèves, la bibliothèque ludothèque, l'école de mode et couture ;
- Des salles de fêtes et de réunions : la salle Pierre Bercker, la salle André Malraux, la Fermette du Hautmont, la salle Georges Courcol, la salle Paul Durieux, la salle Jacques Manté ;
- Le centre petite enfance : l'Espace Noëlle Dewavrin ;
- Les 3 groupes scolaires : l'école Lucie Aubrac, l'école Victor Hugo, l'école Saint Exupéry ;
- Les 6 restaurants scolaires : Victor Hugo, Sacré Cœur Saint Paul, Thérèse Estienne, Lucie Aubrac, Saint Exupéry, Saint François ;
- Les 2 églises : Saint Germain et Saint François et la Chapelle des Malades rue de Lille ;
- Le cimetière municipal ;
- Les parcs et espaces verts : le parc du Hautmont, le parc du Mémorial et leurs 750 arbres.

Cette année, plus de 3,5 millions d'euros seront nécessaires pour l'entretien de notre patrimoine communal et pour des aménagements et nouveaux équipements. Sont particulièrement concernés cette année :

- Les écoles dont une première enveloppe de 150 000,00 euros consacrée à la rénovation intérieure de l'école Lucie Aubrac consécutive aux infiltrations en provenance de l'ancienne toiture défectueuse ;
- Les restaurants scolaires, notamment la transformation du restaurant scolaire de l'école Victor-Hugo, avec en ligne de mire la possible mise en place d'une mutualisation avec l'école St Pierre St Paul ;
- Les bâtiments communaux, dont le poste de police Nationale rue Gallieni concerné cette année par le plan toitures, l'Espace Noëlle De Wavrin concerné par le remplacement des menuiseries extérieures ;
- Les bâtiments sportifs avec par exemple le chauffage de la salle de gymnastique Albert Henssens au complexe sportif Pierre de Coubertin ;
- La voirie et l'éclairage public avec la programmation cet été de la réfection des trottoirs, l'enfouissement des réseaux aériens et l'installation de nouveaux éclairages publics moins énergivores pour la rue Franklin Roosevelt ;
- Les études préalables au projet de construction d'un boulodrome couvert, avec club house et commodités mutualisés si possible avec les installations de la salle Pierre Bercker ;
- L'installation du wifi gratuit dans les bâtiments municipaux recevant du public.

Entretien de notre patrimoine c'est aussi assurer l'entretien des espaces verts et veiller à la propreté de notre espace public. 200 000,00 euros seront nécessaires pour financer l'intervention de l'association d'insertion CANAL qui effectuera tout au long de l'année le nettoyage de nos trottoirs et de nos caniveaux. Entretien de notre patrimoine et notre cadre de vie, est loin d'être suffisant. En effet, il faut aussi entretenir notre précieux lien social. Dans notre Budget Primitif 2019, les subventions aux associations sont maintenues au même niveau que l'année dernière, et un budget spécialement dédié aux 3 comités de quartiers est instauré pour la première fois. Entretien de notre lien social c'est assurer tout au long de l'année des rendez-vous propices aux rencontres et au bien vivre ensemble. Entretien et créer du lien social pour lutter contre l'isolement. Notre commune est redoutablement efficace dans ce domaine, et les exemples ne manquent pas :

- La cérémonie d'accueil des nouveaux Mouvallois ;
- La cérémonie des vœux à la population ;
- Les réunions publiques des 3 quartiers Triez-Vauban, Centre-Mirabeau, Les Francs-Vert Pré ;
- La fête des voisins ;
- La fête Nationale du 14 juillet ;
- La fête de la musique ;
- Les concerts de l'orchestre d'harmonie de Mouvaux ;
- La présentation de la saison culturelle dont « Mouvaux en concert » ;
- Le salon des artistes peintres et sculpteurs Mouvallois ;
- Le défilé Mode et Couture ;
- La fête des lumières ;
- Le marché de Noël ;
- Le repas de Noël des aînés ;
- Le repas de Pâques des aînés ;
- Le voyage des aînés ;
- Le Forum des aînés ;
- La Semaine Nationale des aînés ;
- Le jumelage ;
- Les commémorations : l'armistice 1918, l'armistice 1945, l'appel à la résistance du 18 juin du Général de Gaulle, les déportés du train de Loos ;
- La remise des médailles du travail du 1^{er} Mai ;

- Le forum de l'été jeunesse ;
- Le festival jeunesse ;
- Le carnaval de la Petite Enfance ;
- Festi'Choco ;
- La journée du sport Mouvallois.

Enfin, entretenir notre patrimoine, notre cadre de vie, notre lien social, mais aussi, entretenir nos relations extérieures. Il est en effet important de rechercher, auprès des décideurs institutionnels, des participations et subventions supplémentaires car notre commune est loin d'être privilégiée au regard de ses recettes fiscales. En définitive, ce Budget Primitif 2019, soumis ce soir au vote du Conseil Municipal, démontre que les Mouvalloises et les Mouvallois sont au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. L'entretien du patrimoine communal mis à leur disposition, l'entretien d'un cadre de vie agréable, l'entretien du lien social pour bien vivre ensemble, sont autant de signes d'une démarche d'écoute et de solidarité au service de tous.

M. le Maire : Je vais mieux parce que j'avais l'impression que dans cette salle nous n'avions pas les mêmes documents, à moins que c'est la lecture qui diffère, mais Pascal oui il me semble que nous avons les mêmes documents, que l'analyse est la même, les chiffres sont là posés, tu as donné toute une file d'investissements donc tu les a bien lus dans le document et tu as surtout bien compris, bien compris que les dépenses de fonctionnement elles doivent être en baisse parce que si elles ne sont pas en baisse, nous n'allons plus avoir de capacité d'autofinancement. Qu'est-ce que ça veut dire ? Plus moyen d'investir, tu as bien souligné aussi que nous avons fait un effort particulier au niveau du tissu associatif. C'est une volonté politique, nous avons depuis maintenant 3 ou 4 années maintenu le même niveau de subvention des associations Mouvalloises. Je regarde ce qui se passe un peu ailleurs, ailleurs ça diminue, ici on a voulu maintenir et on les aide, on les aide par l'entretien du patrimoine parce que c'est aussi pour eux, par aussi l'investissement de salles ou d'équipements particuliers, pour qu'ils puissent aller au niveau de leurs associations, avec leurs adhérents, prodiguer leurs loisirs ou sports favoris. Alors Madame COLLOT, j'ai l'impression qu'on n'a pas le même document, je vais le dire avec tout le calme qui s'impose, avoir des recettes de fonctionnement inférieures aux dépenses de fonctionnement ça ne peut pas exister en matière de droit. Je ne sais pas où vous avez vu ça mais ça ne peut pas exister. Ça s'appelle de l'insincérité budgétaire et un tel budget qui serait présenté serait de facto, je parle pour la ville de Mouvaux, peut-être d'autres collectivités, du style le département du nord ça passe, mais ici ça ne passe pas ça serait de l'insincérité budgétaire et je suis persuadé que le représentant de l'Etat, le préfet, rejetterait notre budget. Donc je ne sais pas où vous avez vu des recettes de fonctionnement inférieures aux dépenses c'est pas possible, je ne rentre pas dans le détail mais c'est pas possible, pas possible. Pour le moment, nous ne savons pas dans les années à venir mais pour le moment c'est pas possible. Même chose, vous citez des chiffres de plus de 3 000 000,00 d'euros en autofinancement, il faut me dire où parce que je n'ai pas les mêmes chiffres, si c'est ça il faut me le dire parce que on peut augmenter un peu plus les dépenses, Je serais très content d'avoir plus de 3 000 000,00 d'euros en autofinancement. Pour ça je me pose donc la question sur la lecture, elle diffère je ne pense pas que c'est la sincérité des chiffres puisqu'ils sont là et je laisserais Philippe Hervé répondre dans le détail, à vos interrogations et si ce soir le détail n'est pas apporté je suis persuadé qu'il vous enverra un petit mail pour les compléments. Monsieur COMPERE vous voyez il ne faut pas nous montrer du doigt que nous sommes prudents, je trouve que c'est une très bonne règle, la prudence oui elle doit être aujourd'hui, parce que les imprudents d'hier ils vont payer les pots cassés aujourd'hui et demain. Donc nous nous avons toujours été prudents, depuis que je suis maire tout le temps. Une recette qui n'est pas sûre n'est pas inscrite, c'est clair, elle n'est pas inscrite. Du style, on fait des demandes de subventions, tant que je n'ai pas l'arrêté je ne l'inscris pas et je dirais même tant que je n'ai pas le virement parce que l'arrêté, même l'arrêté, l'état est parfois de mauvaise foi, il ne respecte pas sa parole et ses écrits donc très prudent. Monsieur COMPERE j'ai subi 2008, 2009, 2010, 2011. 2008 nous étions à près d'un million d'euros de taxe additionnelle sur les droits de mutation, nous aurions pu penser 1 100 000,00 et 1 200 000,00 et on y va. De tête, 2010 650 000,00 euros, la crise des subprimes, crise éco, prix de l'immobilier effondré, plus de ventes au revoir. Si nous n'avions pas été prudents où j'aurais pu trouver les 300 ou 400 000,00 euros qui manquent en recettes, comment j'aurais fait pour payer les salaires des fonctionnaires au mois de Novembre et au mois de Décembre ? Parce que le trésorier, qui nous fait le plaisir d'être dans cette salle lui il nous ouvre les vannes quand il y a le compte qui est alimenté, si il n'y a pas de pognon sur le compte il ne paie pas. Donc oui nous sommes prudents et extrêmement prudents, et je le dis haut et fort les communes qui ne sont pas prudentes, ce sont vraiment des imprudentes et demain si elles le payent qu'elles ne viennent pas râler. C'est exactement comme les prêts, nous avons toujours été prudents en matière de contractualisation de prêts. Certains de mes collègues ils ont été à la contractualisation de prêts, ils ne savaient pas où aller mais ils payaient beaucoup moins que nous et ils disaient « moi je paye beaucoup moins » et puis d'un seul coup ils se sont rendus compte qu'il y avait des prêts toxiques et que c'était plus un ou deux % c'était 15, 20 % qu'ils devaient payer. Et on nous demande la solidarité, moi je veux bien la solidarité donc on la met dans tous les sens la solidarité, pas que dans un seul sens, dans tous les sens. Alors, oui Monsieur COMPERE nous sommes dans l'obligation de baisser nos charges de fonctionnement, nous n'avons pas le choix, nous n'avons pas le choix, n'importe quel maire qui ne baisse pas ses charges de fonctionnement il va dans le mur par conjonction de deux éléments : de 2012 à 2017 il y a un président de la république que vous avez soutenu qui est monsieur HOLLANDE, qui a tapé sur les collectivités pendant 5 ans, résultat pour Mouvaux, je ne vais pas faire l'apologie au niveau national, mais Mouvaux 5 ans après moins un million d'euros de recettes de fonctionnement chaque année, moins un million d'euros. Avec un million d'euros je vais me faire l'équivalence ça va mieux parler ça fait plus de 40 agents municipaux à plein temps, 40 agents municipaux à plein temps. Alors je sais qu'il y a des tensions on a pas assez d'agents à tel endroit, tel endroit, mais je n'ai pas les moyens et je suis responsable, je suis même redevable vis-à-vis des Mouvallois et tant que je serais maire, je serais maire et le jour où je ne le suis pas c'est sûr que les comptes seront là et qu'il y aura toujours au moins de quoi survivre au niveau de nos caisses et pas des caisses vides et je dirais même non seulement des caisses vides mais aussi des caisses avec un endettement à payer dans les années à venir. Et il y a aussi aujourd'hui une deuxième sucée, on arrête on tire plus, sur la DGF, qu'on appelle la contractualisation, il y a 300 grandes collectivités qui ont signé la contractualisation avec l'état qui impose donc de limiter ses dépenses de fonctionnement en fonction de la collectivité entre 1.2 et un petit 1.5 on va dire. Je prends l'exemple parce que le DGS est là dans la salle, du département du nord, il n'a pas 1,2, il a un petit plus ce qui est logique parce que ses charges de fonctionnement elles sont totalement différentes par rapport au département des hauts de seine par exemple. Je prends les charges liées à tout ce qui est allocations de solidarité, elles sont beaucoup plus élevées dans le nord que dans les hauts de seine et ce sont des charges de fonctionnement. Mais demain l'état ne fait que commencer, je suis certain que la contractualisation va être sur l'ensemble des collectivités et celui qui ne devance pas, qui n'anticipe pas et bien il va être encore une fois au pied du mur. Il aura plus de choix, donc c'est pour ça que, présenté par Philippe Hervé, on s'est mis sur l'année 2019 à 1.4, mon objectif c'est 1.2 hein. Et l'année prochaine Madame COLLOT, oui on se serra la ceinture l'année prochaine aussi encore. Et celui qui aura la chance de gagner les élections de 2020, je ne sais pas celui qui aura la chance, et bien il se serra la ceinture hein. Ce sera une obligation de se serrer la ceinture. Alors moi je souligne trois points, premièrement oui et on va le voir sur la délibération suivante, pas d'augmentation de taux, trois ans sans augmentation de taux, pourtant je l'avais écrit que j'allais augmenter les taux Monsieur COMPERE, je l'avais écrit et je ne l'augmente pas. Parce qu'un budget c'est quoi, c'est des dépenses, ben nous on fonctionne à l'inverse on dit c'est d'abord des recettes et après en fonction des recettes on voit ce qu'on peut dépenser, ça c'est notre mentalité, voilà, c'est notre mentalité. Ce n'est pas dire comme certains voilà on dépense et après on compense par les recettes de l'augmentation fiscale. Et bien non nous on dit voilà on a 100 et bien on peut dépenser 100 et pas plus. Et après, il y a ces recettes, ces dépenses mais il y a aussi un contexte, moi je suis très préoccupé par le contexte, il y a un contexte particulier en ce moment, le désespoir social, il me semble que le pouvoir d'achat il est pas en net augmentation. Donc ce contexte je le prends en considération. La prudence qui vaut à la crise des subprimes Monsieur COMPERE ça peut arriver demain je ne pense pas que tous les feux sont au vert comme vous voulez bien le souligner sur la reprise économique, je ne pense pas. Donc oui je fais attention au contexte. Il faut noter quand même qu'en 10 ans il y a eu quand même 38 millions d'euros d'équipement, 38 millions d'euros pour la ville de Mouvaux, petite commune de 13 500, 38 millions d'euros, j'aimerais bien voir les ratios des communes identiques, je pense qu'on doit être dans le top 5 des communes qui ont le plus investi ces dix dernières années, 38 millions d'euros auxquels j'ajoute l'investissement communautaire la MEL et l'investissement privé, faudrait qu'on fasse le calcul, je pense qu'on est à plusieurs centaines de millions d'euros d'investis à Mouvaux ces dix dernières années. Et bien moi je suis fier et je suis

plus que content. Parce que il y a certaines villes c'est pas 38 millions c'est zéro million qu'ils ont fait ces dix dernières années et aujourd'hui ces villes elles périssent, elles sont en ruine, elles sont toutes à vendre et tout le monde veut les fuir parce qu'il n'y a plus d'avenir. Alors, sur notre capacité d'autofinancement c'est elle qui détermine le nez de la guerre c'est-à-dire l'investissement, une ville qui n'investit plus c'est une ville qui se meurt, j'arrête pas de la dire ça fait 10 ans que je le dis. Vous allez devoir encore le supporter une année et peut être plus. Je ferais tout pour avoir toujours une capacité d'autofinancement pour avoir de l'investissement. Là on l'a vu c'est un choix, après la grande période des dix ans et 38 millions d'investissement on va être plus modestes et on coupe l'investissement en 4 parties. Alors certes il y a plus de 5 millions en 2019 de prévus en investissement mais avec les restes à réaliser donc je l'ai dit pas 5 millions réellement il y a 3 millions et demi. 3 millions et demi 4 parties. Et vous avez pu voir le camembert si ça vous a sauté aux yeux, à peu près il y a 25, 25, 25, 25 %, 4 parties après finalité. Première partie à égalité les nouveaux équipements parce qu'il faut toujours s'équiper et c'est un choix je l'assume, il y a des équipements qui sont là et il y en a d'autres qui sont appelés à être développés. Oui le boudrome je l'assume, oui, le boudrome parce qu'il y a une demande réelle et un contexte particulier, moi il y a 20 ans je voyais les boules en France c'était pas dans le top 20. Aujourd'hui il y a même une chaîne de télé qui passe toutes ses journées à faire les championnats de boules, championnat de France, champion de machin etc, etc ... Et il y a le président du club de boules qui est là avec nous, la pétanque Mouvalloise, moi j'y vais, moi je les ai rencontrés, je vais sur le terrain, je vois les conditions, ils sont bien gentils, ils sont à l'extérieur. Alors pour les calmer gentiment j'ai fait en sorte de leur acheter des kways parce que dans le nord il pleut de temps en temps il paraît. J'ai acheté des Kaways après ils ont dit ouais mais Monsieur l'air il y a la tête, j'ai acheté des casquettes, et ils disent oui mais jouer avec des mouffes monsieur le maire c'est un peu dur surtout en hiver, je dis ben oui et là l'année passée après moult discussions avec toutes les équipes j'ai dit ben oui on va aller voir un petit peu avant d'envisager j'ai dit on va aller voir et on a été dans les communes voisines, j'ai été voir ce que l'on appelle un diagnostic, j'ai été dans les villes dans le nord, j'ai pas été dans le sud, dans le nord, j'ai été à Marcq en Baroeul, à Saint André, j'ai été à Croix, on a fait le tour, Eddie il a été revoir ses collègues adjoints au maire en disant ben tiens au fait comment tu as fait ton boudrome etc dans les mêmes conditions climatiques. Après moi j'ai été sur internet, tout le monde peut aller sur internet. J'ai été voir un peu ce qui se passait en France sur les boudromes, j'ai vu qu'il y a une demande qui est forte et par rapport à du lien social parce que les boulistes qu'est-ce qu'ils font, le lien social et quand vous les voyez à l'extérieur il y a des hommes et il y a des femmes. Ils sont pas encore à la parité mais ils ne sont pas loin. Et il y a aussi des seniors actifs et des jeunes. Donc il faut conforter cette activité, j'ai souhaité conforter cette activité, je l'ai partagée avec l'ensemble de mon équipe, je l'ai partagée. Et je pense que c'est un investissement nécessaire. Nouveaux équipement il y a aussi l'agrandissement de Victor Hugo, du restaurant scolaire, Victor Hugo et je m'en félicite, Victor Hugo a des effectifs qui tiennent bien la route. C'était une école qui avec le corps enseignant, la directrice et toute son équipe, fait en sorte que l'école Victor Hugo revive bien. Et voilà, il y a la restauration scolaire le midi et les gamins ils mangent de plus en plus à la cantine parce que les parents ils travaillent ils n'ont pas le temps de s'en occuper. Et voilà monsieur le maire et bien oui, donc je m'adapte toujours par rapport à un contexte, je dis ben on va agrandir les capacités pour pouvoir accueillir ces gamins. La deuxième grande partie sur ces investissements c'est l'entretien du patrimoine. Donc, nouveaux équipements première partie, deuxième l'entretien du patrimoine. Ben ouais on a plus de 30 équipements à Mouvaux, 30 bâtiments et c'est comme une maison, si on entretien pas ça part à vau-l'eau, alors entretien c'est le toit mais c'est aussi changer la porte, donner le coup de peinture, changer la fenêtre, ça c'est de l'entretien. Et l'entretien au bout d'un moment et ben ça représente une certaine somme et on est arrivé à plus d'un million d'entretien pour le bâtiment. Troisième grande partie c'est l'aménagement et le cadre de vie. L'aménagement et oui je me passerai bien si toutes les rues mouvalloises étaient en parfait état ainsi que l'éclairage public, comme ça je pourrais faire autre chose. Malheureusement, l'éclairage public il date de mathusalem, non il n'y avait pas d'éclairage public à mathusalem, il date du siècle passé et nous sommes encore avec des lampes à sodium qui ne sont pas forcément acceptables mais qui plus est nous sommes encore sur des vieux poteaux béton qui datent des années 50. Au-delà de ça ben oui quand on refait une route si on les moyens et la volonté on refait l'éclairage public, un d'une part on fait une baisse des charges de fonctionnement et on garantit un peu un avenir aussi par rapport à notre collectivité. Le cadre de vie c'est aussi tous les petits aménagements comme les aménagements qui l'on fera, continuera au niveau du parc du Hautmont. À Bernard DEKETELAERE j'ai dit dernièrement « attention on a investi dans le parc du Hautmont » mais il faut continuer à investir dans le parc du Hautmont parce que quand je vais dans le parc du Hautmont je me rends qu'il y a une petite allée, hop ça part si on ne la change pas tout de suite ben dans 10 ans il faudra tout refaire. Le ponton et bien oui il s'est affaissé légèrement et bien il faut tout de suite réagir si on agit et bien le ponton il faudra complètement le rechanger. Donc oui nous faisons aussi pour le cadre de vie. Et dernier ben oui il ne faut pas, alors là-dessus ceux qui m'ont fait le reproche, Monsieur COMPERE je devance, on ne peut pas me faire le reproche, que je provisionne, que je mette de l'argent de côté et je garde un quart en provision, provision pour l'avenir. C'est-à-dire qu'on a enfin des marges de manœuvre. Sur le dernier slide sur la dette, la dette on peut ce que l'on veut, la dette à Mouvaux elle est saine et elle est maîtrisée. Oui le prêt relais de 4 millions on va le rembourser, je ne me fais pas d'illusions. Et quand on le remboursera on descendra à moins de 4 ans. C'est-à-dire que, on pourra à la limite si besoin est, reprendre de l'emprunt si nous avons un investissement conséquent à réaliser. Moi je caractériserai ce BP 2019, comme les précédents, par rapport à 4 points particuliers. Le premier point, et ça on ne peut pas le dénier, ce budget il est sincère, sincère par rapport à ses recettes et ses dépenses. Le deuxième, il nous regarde l'équipe majoritaire, il est responsable ce budget, nous ne sommes pas dans l'irresponsabilité, nous sommes responsables, à l'instant T et pour les années à venir. Le troisième point, et je félicite tous les services et la directrice générale des services en tête, il est maîtrisé ce budget, c'est-à-dire que quand il y a une ligne de crédit et bien on se maintient dans la ligne de crédit on ne la dépasse pas et on ne va pas comme ça un budget on dit ben tiens on verra bien et s'il y a des dépenses et ben on verra la dépense, non il est maîtrisé. Et le dernier point, on peut dire ce que l'on veut, mais je trouve que ce budget il est hyper ambitieux., dans le contexte actuel il est super ambitieux. Mon cher Philippe Hervé tu as la parole.

M. BLOUIN : Merci Monsieur le Maire. Donc je vais répondre à trois petites questions qui avaient été posées tout à l'heure. Concernant le compte 615 – 221 bâtiment, vous vous étonniez Monsieur COMPERE je crois du faible montant mais sachez qu'une grosse partie de ces dépenses ont été inscrites en investissement c'est pour ça que le montant dans le budget de fonctionnement est aussi faible. Concernant les transports collectifs, nous avons eu en 2018 un rattrapage de facturations donc, donc en 2019 nous sommes alignés sur ce que nous avons eu en 2018, donc nous sommes alignés à 54 000,00 euros. Bon, il y a de plus en plus de transports puisqu'il y a de plus en plus de monde dans les centres aérés. L'autre point les droits de mutation je crois que monsieur le maire a répondu, donc une gestion prudente. Et le dernier point vous avez parlé je crois de la pénalité, des pénalités pour les logements sociaux, donc ces montants c'est inscrit en page, dans la chapitre 14 page 5, c'est un montant je crois aux alentours de 40 000,00 euros mais ça vient en accumulation de produits, c'est pour ça que vous ne l'avait pas retrouvé.

M. le Maire : Il est temps donc de vous proposer ce budget 2019 au vote, ceux qui sont pour, ceux qui sont contre, ceux qui s'abstiennent ? Merci.

Par 28 voix pour, 1 voix contre (M. COMPERE) et 3 abstentions (M. HALLE, Mmes HERVEIN et COLLOT), le Conseil Municipal adopte.

5-Vote des taux des taxes locales 2019

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Après avis de la Commission Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines en date du 02 mars 2019, il est proposé un maintien des taux des taxes locales pour 2019.

Les taux sont donc proposés ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2018	Taux communal 2019
Taxe d'Habitation	34,37 %	34,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,98 %	21,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	89,12 %	89,12 %

M. BLOUIN, Rapporteur : Donc, il vous est proposé un maintien des taxes locales pour 2019, à savoir pour la taxe d'habitation 34,37 %, pour la taxe sur le foncier bâti 21,98 % et taxe sur le foncier non bâti 89,12 %.

M. le Maire : Des questions particulières ? Pas d'augmentation, je mets au vote, ceux qui sont pour lèvent la main.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

6-Compte de gestion 2018 budget annexe pompes funèbres

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. BLOUIN, Rapporteur : Non, nous avons décidé avec Pauline de ne pas faire de powerpoint sur ce point-là, donc il n'y a pas d'inquiétude à avoir il y a beaucoup de zéros sur ce document, ça s'équilibre à la somme de 1 278,00 euros recettes – dépenses.

M. le Maire : Merci, pour le compte de gestion des pompes funèbres ceux qui sont pour ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

7-Compte administratif 2018 budget annexe pompes funèbres

M. BLOUIN, Rapporteur : Alors là même chose, ça s'équilibre au montant, c'est 3 000,00 euros, il est identique au compte de gestion.

M. le Maire : Identique au compte de gestion donc c'est par rapport à la délibération n°6. Heureusement pour nous d'ailleurs qu'il est identique par rapport au compte de gestion, surtout pour moi. Soit en tant qu'ordonnateur ça veut dire qu'il y aurait un petit déséquilibre, et à mon avis Monsieur le trésorier il serait pas forcément là tout seul. Eddie je te laisse la place.

M. BERCKER : Merci Monsieur le Maire. Alors pour le vote du compte administratif son budget annexe du service extérieur des pompes funèbres 2018, qui est pour, avis contraires il n'y en a pas, abstention non plus ? C'est donc adopté à l'unanimité. Le budget a été adopté à l'unanimité Monsieur le Maire.

(Sortie de M. le Maire)

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

(Retour de M. le Maire)

8-Affectation du résultat 2018 budget annexe pompes funèbres

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2018 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2018 : 0 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2018 : 0 €

Il vous est proposé d'entériner ce résultat en ne procédant à aucune affectation.

M. BLOUIN, Rapporteur : Ecoutez il n'y a rien du tout à affecter.

M. le Maire : Il n'y a pas de powerpoint non plus ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

9-Budget primitif 2019 pompes funèbres

M. BLOUIN, Rapporteur : Oui excusez-moi pour tout à l'heure, je me suis trompé de page. Donc c'est celui-là qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 Euros en section « d'exploitation ».

M. le Maire : Merci. Pas de questions particulières ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

10-Subventions et provisions 2019

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après avis de la Commission Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines en date du 02 mars 2019, il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2019, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint).

M. le Maire, Rapporteur : C'est la délibération habituelle sur les subventions et les provisions donc pour les associations, vous avez donc le tableau qui est annexé. Il y a quand même des personnes qui ne peuvent pas prendre part aux votes, notamment il y a Christian, il y a Romain, il y a Joseph, Eddie et Christiane, Florence pour la bibi, Monsieur HALLÉ SNC, bon voilà, on prend en considération tout ça. Vous avez des questions particulières sur ces subventions ? Madame COLLOT vous avez la parole.

Mme COLLOT : J'ai juste remarqué que le CLIC s'appelle toujours CLIC CLELIA, or il a changé de nom.

M. le Maire : Oui, oui.

Mme COLLOT : C'est toujours CLIC CLELIA parce qu'en fait il a été renommé en CLIC Cœur de Métropole ? Donc peut-être il faudrait corriger sinon il ne pourrait peut-être pas recevoir leur subvention si ce n'est pas corrigé dans le tableau. Je ne sais pas c'est une question.

M. le Maire : Parce que c'est le même intitulé, mais on va le changer bien entendu. Comment ça s'appelle d'ailleurs maintenant Madame WATTINE qui est membre du CLIC je ne sais pas quoi ?

Mme WATTINE : CLIC Cœur de Métropole.

M. le Maire : CLIC Cœur de Métropole voilà. C'est parce que c'est la fusion en fin de compte de deux CLIC. L'ex CLIC qui était composé des 5 communes et le CLIC de Lambersart.

Mme COLLOT : Métropole Nord-Ouest.

M. le Maire : Voilà, donc nous prenons en compte mon cher Philippe-Hervé, ma chère Pauline que maintenant c'est CLIC Cœur de Métropole. Et on donne autant ça m'étonne. Ça c'est pour réveiller Joëlle WATTINE, je voyais qu'elle somnolait. Pour tout vous dire Joëlle fait partie du bureau du CLIC Cœur de Métropole. Des questions particulières, non, donc je vous propose de mettre au vote cette liste de subventions aux associations.

(Ne participent pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : M. Eddie BERCKER, M. Joseph SANSONE et Mme Christiane DEVAIENE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) : M. Guy HALLE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au CLIC Cœur de Métropole : Mme Marie-Joëlle WATINE)

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

11-Subventions aux associations sportives – Avance

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Les subventions aux associations sportives dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations sportives une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2018.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations sportives, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2018	Acompte subventions 2019 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2018	INFORMATION
SP - SPORTS :	109 189,00	48 082,50	
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	24 249	7 624,50	
<i>Subvention de fct</i>	<i>15 249</i>	<i>7 624,50</i>	
<i>Subvention de niveau</i>	<i>6 000</i>		
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212	9 594	
<i>Subvention de fct</i>	<i>19 188</i>	<i>9 594</i>	
<i>Subvention de niveau</i>	<i>6 000</i>		
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 024</i>		
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 197	598,50	
A.S.C.J.D'ARC	9 126	4 563	
ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	11 400	5 700	
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 830	2 915	
MOUVAUX FUTSAL CLUB	2 685	1 342,50	
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	8 126	4 063	
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 416	2 208	
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	5 056	2 528	
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	3 892	1 946	
MOUVAUX MUSCULATION	855	427,50	
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	1 368	684	

CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 485	742,50	
UNORA ROLLER (ROLLER CLUB DE MOUVAUX)	3 535	1 767,50	
LA PETANQUE MOUVALLOISE	903	451,50	
BOURLOIRE ST GERMAIN	861	430,50	
AMICALE VICTOR HUGO	363	181,50	
CLUB DETENTE ET AMITIE	372	186	
BEAUTIFUL YOGA	258	129	

M. BERCKER, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc, ben comme d'habitude les subventions aux associations sportives seront décidées, votées au mois de Juin définitivement. Donc en attendant et pour faire face aux frais d'engagement que les associations auront à supporter donc dès le mois de Juin pour la saison à venir qui commence en Septembre donc on vous demande d'accorder 50 % de l'année N – 1, subvention de fonctionnement uniquement.

M. le Maire : C'est la délibération habituelle.

M. BERCKER : Oui.

M. le Maire : Pas de questions particulières, ceux qui sont pour ? Oui, on retire bien entendu Romain pour le basket et pas d'autres ?

M. BERCKER : Et Christian pour la bourloire.

M. le Maire : Et Charlotte pour musculation ? Donc bien entendu donc on retire sinon les membres retirés pour l'association donc basket, comme les autres d'ailleurs.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS)

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

12-Subventions aux associations culturelles et de loisirs – Avance

Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Les subventions aux associations culturelles et de loisirs, dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations culturelles et de loisirs une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2018.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations culturelles et de loisirs, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2018	Acompte subventions 2019 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2018	INFORMATION
CULTURE ET LOISIRS :	10 700	4 509,50	
OHM	4 336	1 668	
<i>Subvention de fct</i>	3 336	1 668	
<i>Subvention complémentaire</i>	1 000		
CATM	2 600	800	
<i>Subvention de fct</i>	1 600	800	
<i>Subvention complémentaire</i>	1 000		
TVL	700	350	
CLUB D'HISTOIRE LOCALE DE MOUVAUX	748	374	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	510	255	
BAT'S	360	180	
CCPAM	323	161,50	
LUDOTHEQUE POUR TOUS	293	96,5	
<i>Subvention de fct</i>	193	96,5	
<i>Subvention complémentaire</i>	100		
CLASSE MAGIQUE	238	119	
OH LUDI-K	575	287,50	
MOUVAUX JUMELAGES	436	218	

Mme DUCRET – DELSALLE, Rapporteur : Merci monsieur le Maire. Exactement le même principe que pour Eddie, donc nous votons l'avance de 50 % de la subvention de fonctionnement qui avait été attribuée en 2018 aux associations culturelles et loisirs. Voilà, les dossiers sont en cours d'étude pour être votés définitivement au mois de Juin.

M. le Maire : Des questions particulières ?

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Culture et Bibliothèque pour tous : Mme Florence GOSSART)
À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

13-Tarifs Ecole de Musique

Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 21 mars 2018, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2018/2019		
MOUVALLOIS	1 ^{ère} inscription	2 ^{ème} inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	35 €uros	18 €uros	46 €uros
Instrument	56 €uros	35 €uros	85 €uros
2 ^{ème} instrument	56 €uros	35 €uros	85 €uros
NON MOUVALLOIS	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	95 €uros		110 €uros
Instrument	180 €uros		240 €uros
2 ^{ème} instrument	180 €uros		240 €uros

Il était demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Après avis favorable de la commission Culture-Animation du 7 mars 2019, il vous est proposé d'adopter la revalorisation des droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	A compter de l'année scolaire 2019/2020		
MOUVALLOIS	1 ^{ère} inscription	2 ^{ème} inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
Disciplines collectives	36 €uros	18 €uros	48 €uros
Instrument	58 €uros	36 €uros	86 €uros
2 ^{ème} instrument	58 €uros	36 €uros	86 €uros
NON MOUVALLOIS	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte (≥ 18 ans)
Disciplines collectives	96 €uros		112 €uros
Instrument	190 €uros		250 €uros
2 ^{ème} instrument	190 €uros		250 €uros

Il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Mme DUCRET – DELSALLE : Merci monsieur le Maire. Donc là nous passons à l'école de musique, avant de vous présenter la délibération je voudrais vous donner quelques chiffres clés. D'une part donc l'école de musique accueille 377 élèves au sein de l'école, donc ce qui n'est pas négligeable puisque nous avons une forte, une très forte demande de Mouvallois et de personnes extérieures à Mouvaux. Et également, il faut savoir que le coût d'un élève en formation instrumentale est de 1 200.00 euros, donc je vous laisse apprécier les tarifs même si nous faisons une légère augmentation ça ne représente que 3 %, entre 3 et 15 % pour les extérieurs du coût réel d'un élève. Notre commission a décidé de réévaluer légèrement les tarifs de l'école de musique. Et je salue au passage Madame la Directrice qui nous fait l'honneur d'être présente et l'ensemble du personnel aussi, les professeurs de l'école, qui oeuvrent pour cette école, qui ont fait sa réputation extérieure.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur COMPERE vous avez la parole.

M. COMPERE : Merci. J'ai quand même l'impression que depuis quelques années on augmente tous les ans un peu le tarif de l'école et là comme vous avez parlé tout à l'heure de désespoir social, 3 % je sais bien que ça fait un euro c'est pas beaucoup, mais avec une inflation à 1,8, 3 % pour certains ça peut être beaucoup.

Mme DUCRET – DELSALLE : Si je peux répondre Monsieur COMPERE, voilà je ne voulais pas augmenter de 30 centimes ce qui serait un petit peu mesquin, assez étonnant, en même temps l'école de musique a un vrai programme pédagogique avec les enfants sur l'éveil, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de venir à différents manifestations et concerts, je vous y invite dans tous les cas très volontiers.

M. COMPERE : Mon petit-fils fait partie de l'école.

Mme DUCRET – DELSALLE : Voilà, donc il peut certainement apprécier la qualité de l'enseignement et des manifestations et des animations qui y sont portées. Effectivement, ça a un coût aussi, la qualité a aussi un coût. Je pense que c'est très faiblement reporté.

M. le Maire : Moi je suis très rassuré là de l'école municipale de musique, la Directrice est là, la Directrice ne serait pas là je durais exactement la même chose. Il y a une certaine forme de renommée, pas conservatoire mais c'est tout comme hein. Moi, cette école de musique il y a plus de 350 personnes inscrites.

Mme DUCRET – DELSALLE : 380.

M. le Maire : On est au top, 380, on est top, on ne peut plus, on est complet. C'est-à-dire qu'on est victime de notre succès. Et bravo, félicitations, mais quand on est à 380 les heures de cours elles doivent aller en fonction de, l'encadrement doit aller en fonction de, l'achat d'instruments doit aller en fonction de, les locaux doivent aller en fonction de, donc c'est pour ça que, malheureusement, je ne vais pas multiplier les surfaces de

l'école municipale de musique Madame la Directrice, je sais mais pas possible. Pas possible, donc on fait en sorte. Donc, ce que je donne comme ligne directrice pour tous les tarifs, c'est d'avoir toujours en ligne le pouvoir d'achat et de garder une maîtrise, c'est-à-dire on va à peu près au taux de l'inflation déterminé par la loi des finances qui tourne autour de 1 %. Alors une année c'est 1, c'est 1,1 parce qu'on ne va pas mettre des demi-centimes, donc on fait, voilà on arrondit, on fait en sorte que. Mais on suit l'inflation ou sinon à un moment donné on pourra dire stop et on va augmenter d'un seul coup de 10 %. Ben non nous on préfère être, voilà. C'est pour ça que chaque année, on relève d'autres tarifs hein, les tarifs restauration scolaire, les tarifs les accueils de loisirs, les tarifs du centre petite enfance, etc mais toujours mesurés avec une Directrice pouvoir d'achat. Pas d'autres questions ? Ceux qui sont pour donc adoptés cette délibération n° 13 ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

14-Tarifs programmation artistique au sein de l'Etoile scène de Mouvaux

Mme Sandrine DUCRET-DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 21 mars 2018, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants applicables à la programmation artistique au sein de l'Etoile, scène de Mouvaux :

Abonnements

6 Mouvaux en concert = 62 €

6 Mouvaux en concert + 1 concert de jazz = 70 €

Places sans abonnement

	Tarif plein	Tarif réduit
Concert	16 € *	9 € *
Théâtre	16 € *	9 € *
Belles sorties	Gratuit pour les – de 12 ans 2 € pour les 12-25 ans 5 € pour les + de 26 ans	

*Dont 0,99 € de frais de gestion de billetterie (sauf pour les billets gratuits)

Après avis favorable de la commission « Culture-Animation » en date du 7 mars 2019, il vous est proposé de maintenir ces tarifs, et de les compléter par les dispositions suivantes, à compter de la saison 2019/2020 :

Création d'un tarif unique pour les spectacles présentés en configuration « jauge debout » :

Place assise au balcon : 9 € *

Place debout en fosse : 5 € *

*Dont 0,99 € de frais de gestion de billetterie (sauf pour les billets gratuits)

Tarifs réduits et gratuité :

Le tarif réduit concerne les mineurs, les membres de l'école de musique âgés de plus de 26 ans, les étudiants, les jeunes titulaires de la carte espace jeune, les chômeurs (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois), les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité, les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les groupes à partir de 8 personnes, les parents accompagnants des élèves de l'école de musique, les abonnés Mouvaux En Concert, les familles (1 adulte + 1 enfant minimum).

Pour les concerts, la gratuité est accordée aux élèves de l'école de musique âgés de moins de 26 ans.

Pour le théâtre, la gratuité est accordée aux élèves des cours de théâtre âgés de moins de 26 ans, leurs parents accompagnants bénéficient du tarif réduit.

Pour tous les spectacles programmés par la Ville, la gratuité est accordée aux enfants de moins de 6 ans.

Dans le cadre de ces actions culturelles, le service culturel garde la possibilité de réserver des places de spectacles gratuites pour des publics ciblés et des invitations nécessaires au fonctionnement de la saison culturelle (invitations pour bénévoles, invitations professionnelles, parrainage d'un nouvel abonné...).

Mme DUCRET – DELSALLE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc là il s'agit de voter les tarifs de la programmation artistique de l'étoile donc nous vous proposons de ne pas changer les tarifs sur la jauge assise, donc là je parle bien des tarifs actuels, mais en revanche d'adopter un nouveau tarif pour les spectacles en jauge, ce que l'on appelle en jauge debout c'est-à-dire que la partie basse est en fosse et la partie supérieure reste assise. Et pour cette configuration nous proposons un tarif très attractif qui s'adresse avant tout à des jeunes adultes ou des concerts de musique actuelle : donc 9,00 euros pour les places qui sont assises au balcon et 5,00 euros donc tarif unique, pas de tarif réduit, pour la jauge debout. Egalement, une autre nouveauté dans les gratuits pour les enfants de moins de 6 ans, donc nous avons des très jeunes adeptes de musique qui venaient avec leurs parents donc ils payaient actuellement le tarif réduit 9,00 euros, nous avons considéré qu'en dessous de 6 ans il serait intéressant qu'ils puissent entrer gratuitement. Et également une offre de parrainage pour les abonnements pour inciter à avoir de nouveaux abonnés à l'étoile.

M. le Maire : Des questions particulières ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Une question qui m'a été posée. Est-ce qu'il ne serait pas possible non plus de faire un tarif, par exemple seniors, parce que vu la désindexation des retraites on pourrait peut-être, comme c'est fait dans beaucoup d'événements, c'est une question que je pose.

M. le Maire : La commission s'en emparera. Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Je me demande s'il n'y a pas une petite erreur sur le tarif réduit à la première ligne, donc ça concerne les mineurs, les membres de l'école de musique âgés de plus de 26 ans ?

Mme DUCRET – DELSALLE : Non c'est moins.

Mme COLLOT : Oui c'est bien ce qui me semblait, parce que il n'y aurait pas eu grand monde qui payait moins. Vous voyez, je suis parfois absente aux commissions mais je lis avec beaucoup d'attention les textes qu'on nous donne à voter.

M. le Maire : Je vois que là par contre, on a exactement la même délibération par rapport au budget, là on a le même document, c'est bien. Point 14, donc ceux qui sont pour ? Avec bien sûr la modification de moins.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

15-Prime de naissance – Attribution de bon d'achat par subrogation

Michèle DELSALLE, Adjointe, Rapporteur ;

Jusqu'au 28 février 2019, la Ville offrait la somme de 15€ à chaque enfant nouveau-né enregistré au service d'état civil, par le biais d'une facturation adressée par un organisme bancaire, lequel ouvrait un livret A à chacun de ces enfants et y créditait la somme de 15 €. L'organisme bancaire en question a informé la Ville qu'il mettait fin à cette pratique à compter du 28 février 2019. Pour autant, la Ville souhaite maintenir son allocation de 15 € par enfant nouvellement né.

A cet effet, selon le principe de la subrogation, il sera remis à chaque famille une carte cadeau identifiable et non reproductible d'un montant de 15 €, valable uniquement chez les commerçants mouvallois.

La subrogation est indissociablement liée à un paiement fait par un tiers, qui libère un débiteur – totalement ou partiellement - envers son créancier ; elle ne constitue pas une opération translatrice autonome mais une modalité du paiement.

Les bénéficiaires de cette allocation de naissance seront désignés par une décision du Maire, laquelle sera complétée par un formulaire de subrogation personnelle, complété par la ville et par le bénéficiaire, lequel sera à présenter au commerçant au moment de la transaction commerciale.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser la mise en place de ce système de subrogation pour les naissances enregistrées sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} mars 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement des allocations naissance correspondantes.

Mme DELSALLE, Rapporteur : Oui merci monsieur le Maire. En effet, comme vous l'avez tous lu dans la délibération, même si l'organisme bancaire a mis fin à son partenariat, la municipalité a souhaité maintenir son allocation à l'occasion des naissances enregistrées sur la commune. Et à cette occasion, ce qui va changer, l'allocation d'une valeur de 15, 00 euros va dorénavant versée sous forme d'une carte cadeau identifiable, non reproductible et valable uniquement chez les commerçants Mouvallois. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à la mise en place de cette procédure.

M. le Maire : Des questions particulières ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

16-Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire annuel (CIA)

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administrations de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris pour l'application de l'article 7 du décret n° 2014-513 susvisé,

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outremer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application aux corps des conseillers généraux des bibliothèques, des conseillers des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la circulaire du 03 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 novembre 2018 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité de Mouvaux,

Considérant le courrier du 19 février 2019, que le service du contrôle de légalité de la préfecture du Nord a adressé à la collectivité pour demander une rectification de la délibération adoptant le RIFSEEP, au motif que celle-ci prévoit le maintien intégral de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise des agents placés en temps partiel thérapeutique, alors que celle-ci doit être versé au prorata de la durée effective de service.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

☒ **Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)**

1/ Le principe :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

2/ Les bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, il est décidé d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents qui bénéficieront de l'I.F.S.E. correspondant au groupe de fonctions de leur emploi.

3/ La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

CATEGORIE A

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ
Groupe 1	Direction générale	36 210 €
Groupe 2	Direction Adjointe, direction de Pôle, direction de plusieurs services	32 130 €
Groupe 3	Responsabilité d'un service, Direction d'une structure	25 500 €
Groupe 4	Adjoint d'un chef de service, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, responsable de mission / de projet	20 400 €

CATEGORIE B

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX, DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES A.P.S., DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs équipes, ...	16 015 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, encadrement de proximité, d'usagers, ...	14 650 €

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	16 720 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs	14 960 €

	équipes, ...	
--	--------------	--

CATEGORIE C

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ
Groupe 1	chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	10 800 €

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ	LOGÉ PAR NECESSITE ABSOLUE
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX, DES ATSEM, DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGÉ	LOGÉ PAR NECESSITE ABSOLUE
Groupe 1	fossoyeur, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, responsabilité particulières ou complexes...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

4/ Le réexamen du montant de l'I.F.S.E. :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

5/ Les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'I.F.S.E. est maintenue intégralement pendant les 5 premiers jours d'arrêt au cours de l'année (de date à date). A compter du 6^{ème} jour de l'année, elle est diminuée de moitié
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.
- En cas d'exercice à temps partiel thérapeutique, l'IFSE est versée au prorata de la durée effective de service.

6/ Périodicité de versement de l'I.F.S.E. :

Elle sera versée mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

7/ Clause de revalorisation :

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

8/ La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2019.

Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

1/ Le principe :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

2/ Les bénéficiaires :

Après en avoir délibéré, il est décidé d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents qui bénéficieront du C.I.A. correspondant au groupe de fonctions de leur emploi, dès lors qu'ils auront une année d'ancienneté et auront fait l'objet d'une évaluation professionnelle.

3/ La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

CATEGORIE A

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction générale	6 390 €
Groupe 2	Direction Adjointe, direction de Pôle, direction de plusieurs services	5 670 €
Groupe 3	Responsabilité d'un service, Direction d'une structure	4 500 €
Groupe 4	Adjoint d'un chef de service, expertise, fonctions de coordination ou de pilotage, responsable de mission / de projet	3 600 €

CATEGORIE B

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX, DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES A.P.S., DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs équipes, ...	2 185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, encadrement de proximité, d'usagers, ...	1 995 €

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	2 280 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs équipes, ...	2 040 €

CATEGORIE C

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	1 200 €

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1 200 €

RÉPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX, DES ATSEM, DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	fossoyeur, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, responsabilité particulières ou complexes...	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1 200 €

4/ Les modalités de versement du complémentaire indemnitaire annuel (C.I.A.) :

- L'attribution individuelle du CIA sera fonction des résultats professionnels de l'agent, constatés lors de l'entretien annuel.

5/ Périodicité de versement du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) :

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en deux fois (juin et décembre) et ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

6/ Clause de revalorisation :

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

7/ La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2019. Elles pourront être modifiées chaque année par voie délibérative, notamment pour renforcer la proportion du CIA ou moduler les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E.

☒ LES RÈGLES DE CUMUL DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)

L'I.F.S.E. et le C.I.A. sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra pas se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- Les avantages collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment la prime annuelle
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacements, ...),
- Les dispositifs d'intéressement collectif (prime d'intéressement à la performance collective),
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée au DGS,
- La rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours),

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est cumulable avec les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2000-815 du 25/08/2000.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Dans ce cadre :

- L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA pour la 1^{ère} année d'application ne pourra être inférieure au montant du régime indemnitaire antérieur.
- La 1^{ère} année, la 1^{ère} part du CIA sera, à titre exceptionnel, versée par avance à la fin du mois de janvier au lieu de la fin du mois de juin

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 décembre 2018 relative au même objet.

M. BERCKER, Rapporteur : Merci monsieur le Maire. Donc le RIFSEEP à nouveau (retournement cassette) voter cette délibération au mois de Décembre pour une application au mois de Janvier. Mais seulement le mois de Janvier, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a modifié un peu certains textes. Nous à Mouvaux quand quelqu'un était en mi-temps thérapeutique par exemple, on avait décidé d'octroyer la prime intégrale et donc madame la ministre a dit que non ce n'est pas possible, il fallait donc que cette prime soit indexée au temps réel travaillé. Donc il nous faut modifier ce point au niveau du RIFSEEP qui a été voté au mois de Décembre et revoter une nouvelle délibération aujourd'hui pour ce point particulier.

M. le Maire : Des questions particulières ? Ceux qui sont pour adopter cette délibération 17 qui lèvent la main, non 16, la 17 c'est moi ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

17-Acquisition d'un terrain non bâti rue de Lille

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur

En partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Mouvaux projette de conforter le stationnement public rue de Lille, en aménageant une nouvelle poche de parking de 10 places, sur un terrain libre de toute construction depuis plusieurs années à proximité immédiate de la Cour Paux. C'est d'ailleurs en ce sens qu'un emplacement réservé d'infrastructure (F.3) a été inscrit au prochain Plan Local d'Urbanisme (PLU2) sur la parcelle AI 1007, au 34 Rue de Lille.

Après une longue négociation, les propriétaires ont remis leur accord pour céder à la municipalité la parcelle AI 1007 d'une surface de 342 m² au prix de 113 000 euros.

En vertu des nouvelles dispositions entrées en vigueur en 2017, dans la mesure où il s'agit d'une acquisition inférieure à 180 000 euros, le service des domaines n'a pu être consulté dans ce cadre. Une analyse fine et précise du marché a donc été portée par les services municipaux afin de déterminer le prix qui a été proposé aux propriétaires actuels.

La parcelle AI 1007 est appelé à être rétrocédée à la Métropole Européenne de Lille au cours de l'année 2019.

Ceci étant exposé et tenant compte de l'intérêt général qui s'attache à la réalisation de cette opération, il vous est proposé :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AI 1007 d'une surface de 342 m² au prix de 113 000 euros par la ville de Mouvaux.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les actes à intervenir et à prendre en charge les frais de notaire qui y sont attachés.

M. le Maire, Rapporteur : Le 34 rue de Lille c'est le terrain qui est un peu à l'abandon, on ne va pas dire terrain vague de la rue de Lille pour lequel nous sommes en négociation, parfois il faut être tenace, ça ne fait que 6 ans que je suis en négociation pour l'acquisition de ce terrain pour le transformer en poche d'aire de stationnement paysagère et de faire un ensemble commun avec la cour Paux en cassant le mur, en organisant une petite poche d'une bonne dizaine de places de stationnement, qui va donner un peu d'oxygène au niveau de la rue, et de mettre une petite végétalisation notamment du mur qui est de la maison qui fait le coin, voilà. Donc, après quelques années de négociation avec la MEL qui a bien voulu l'inscrire dans son plan pluriannuel d'investissement mais la MEL ne voulait pas acheter le terrain à un prix supérieur à 100 000,00 euros et bien sûr le propriétaire en voulait beaucoup plus que 100 000,00 euros. Donc, débat de sourd entre l'un qui veut acheter 100 000 et l'autre qui ne veut pas vendre. Je propose que la ville fasse l'acquisition après accord et négociation de 3 ou 4 ans avec le propriétaire à 113 000,00 euros, le propriétaire en voulait près de 180 000 au départ. Donc à 113 000,00 euros la ville va acheter ce terrain et va le rétrocéder à 100 000,00 euros à la MEL donc il y a un surplus à la collectivité de 13 000,00 euros pour la réalisation et l'aménagement de cet espace, qui pour l'instant fait un peu tâche au niveau de la rue de Lille. Des questions particulières ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci monsieur le Maire. Donc personnellement je m'abstiendrai pour cette délibération parce que le groupe municipal auquel j'appartiens est favorable à cette opinion mais personnellement je ne le suis pas donc je préfère expliquer pourquoi, parce que vous voulez, enfin, à Mouvaux on semble vraiment vouloir transformer toutes surfaces libres en parking pour voitures, ce qui pour moi est à contresens de l'évolution de notre civilisation. Je sais bien qu'une voiture qu'on peut garer à 5 mètres de son domicile vous apportera probablement nombre de voix au prochain mandat qui vous brigueriez mais par contre pour les générations futures je ne suis pas sûr que ce soit particulièrement utile. On aurait pu en faire un jardin partagé, un espace non fauché, un espace de jeux, etc ... Vous avez inauguré par exemple une placette qui est totalement bétonnée, imperméabilisée et par exemple j'ai remarqué sans le moindre anneau. Quand j'y vais chercher mes croissants le Dimanche matin, dans une boulangerie où ils sont particulièrement excellents, je suis obligé d'accrocher mon vélo à des potelets, il n'y a même pas d'anneaux. Et par contre vous avez créé une énième commission extra-municipale de l'environnement et pour paraphraser Clémenceau si on veut en tirer un problème, je pense vraiment qu'il est dommage de toujours vouloir, dès qu'on a du terrain libre ou qu'on achète du terrain sur Mouvaux, en vouloir faire un parking, même s'il est paysagé ça restera un parking et ça n'est pas en augmentant l'offre qu'on diminuera la demande de toute façon c'est la même que quand on fait les trois voies sur une autoroute ça ne fait que reculer de quelques kilomètres les bouchons. Donc ce qu'il faudra c'est un jour ou l'autre contraindre. Quand je suis allé à Venise par exemple, je n'ai jamais entendu personne se poser la question de l'absence de voitures parce que pour eux c'est géographiquement une obligation.

M. le Maire : Ouais mais si vous retirez les bateaux il n'y a plus personne.

M. COMPERE : Mais pour nous ce sera bientôt écologiquement une obligation, autant s'y préparer, donc autant être un maire anticipateur plutôt que bâtisseur de parking.

M. le Maire : Je reprendrais une chanson célèbre, laisse les gondoles à Venise. Franchement, là, à cet endroit, rue de Lille, qui est une rue qui a été imaginée au 18^{ème}, il n'y avait pas de voitures au 18^{ème} et donc il n'y avait pas de garages, la rue, le profil de la rue c'était pour les charrettes avec les chevaux ou les boeufs. Donc les trottoirs ils ne font même pas 50 centimètres, je pense, parfois un mètre et toutes ces maisons au fil des années, j'applaudis à deux mains, ont été restaurées et on a une belle petite rue de Lille sympathique, on a réaménagé mais pas d'espace, pas de garages. Et ceux qui ont réaménagé ont une, voire deux voitures. Donc, ils se garent où ils peuvent se garer. Je pense que cet endroit, on pourrait bien sûr faire, peut-être pas un potager, peut-être une aire de jeux mais il y a juste le parc du Hautmont qui n'est pas très loin, franchement on peut marcher jusqu'au parc du Hautmont mais je pense que de donner le coup de fouet aussi par rapport à la cour Paux, c'est une courée la cour Paux et d'abattre ce mur donne de la respiration aux 4, 5 baraques qui sont derrière. Excusez-moi c'était bon à une période donnée parce que les courées étaient très renommées au 18^{ème}, c'était recherché, on a passé, on est quand même en 2019 et ben il faut donner un petit peu de dynamisme dans cet endroit et je pense que l'aménagement que je souhaite, que nous souhaitons avec Bernard, nous souhaitons au même titre que les aménagements que nous avons faits sur les aires de stationnement paysagères, que je prends le square Pasteur, Buckingham ou Neukirchen Vluyn, chaque fois ah oui ça coûte un peu d'argent à la collectivité, on a un petit peu d'espaces verts, quelques-uns, on fait surtout de la végétalisation. On a aussi un bon plan là qu'on va développer sur la végétalisation des itinéraires, sur le thème on est en réflexion j'attends qu'il mette sa commission en place pour que tout le monde se mette autour de la table pour travailler sur cet aspect-là. Voilà, ceux qui sont pour donc adopter ...

M. DEKETELAERE : Je peux ne pas réagir à ce que vous venez de dire, dire que la placette est entièrement bétonnée c'est complètement faux puisque vous savez pertinemment qu'il y a des espaces verts sur la placette bien entendu.

M. COMPERE : Où ça ?

M. le Maire : Il faut les voir.

M. DEKETELAERE : C'est plus une question de document, c'est une question de lunettes là, je ne sais pas. Sur la placette il y a bien des espaces verts, il y en a quatre, il y en a deux grands et deux petits. Où vous ne les avez pas vus, bon les arceaux sur la placette vont être installés, on est en train de les étudier, de les commander, ils vont bientôt être installés ça c'est prévu. Il va y avoir également dans un parking qui va être inauguré dans quelques temps on l'espère dans cette année 2019 c'est le parking qui a servi de base vie à Colas notamment et qui va être remis en fonctionnement de parking en face du café Le Rallye. Sur le fait de la commission extra-municipale et bien écoutez, les nombreuses personnes qui seront là Vendredi, je l'espère, on va leur dire qu'elles sont là tout simplement pour un terrain à problème. Ce n'est pas sûr que ça leur fasse bien plaisir, enfin je transmettrai votre information en leur disant qu'ils sont là uniquement pour un terrain à problème et non pas pour évoluer dans un sens dans un sens qui devrait vous être cher pourtant, c'est-à-dire l'amélioration de la planète, la biodiversité etc, etc ... Voilà Monsieur COMPERE.

M. le Maire : Je vais rajouter un petit point, pour les arceaux vélos il y a un plan communautaire, la Mel a décidé donc de positionner le même type d'arceaux vélos sur l'ensemble du périmètre communautaire, ce n'est pas con, c'est bien vu. Donc on a une dotation, le problème c'est qu'on ne les a toujours pas. Donc j'attends, il y en a quand même je ne sais plus une quinzaine, il y en a une quinzaine, donc j'attends qu'on me dise ben voilà monsieur le maire ils sont prêts et on va en installer. Je précise quand même qu'on en a installé dans le cœur de ville à plusieurs endroits, de tête il y en a deux, il y en a près de l'école Lucie Aubrac et près de la bibliothèque et il y en a un autre qui est face à l'étoile.

M. DEKETELAERE : Oui, il y en a trois, il y en a trois. Ils sont tellement jolis que tout le monde ne le sait pas que ce sont des arceaux vélos mais ce sont des arceaux vélos. Ils sont très décoratifs en plus.

M. BERCKER : Il y a un garage vélos aussi.

M. le Maire : Ah oui il y a le garage à vélos de l'espace Jean Richmond, voilà. Donc ceux qui sont pour l'acquisition de ce terrain. Vous votez quand même Monsieur ...

M. COMPERE : Ah non, je m'abstiens.

M. le Maire : Vous m'avez fait un coup au cœur, je me suis dit j'ai été tellement persuasif, j'y croyais, je dis c'est extraordinaire. Non mais vous ne votez pas contre, vous ne participez pas au vote ?

M. COMPERE : Non, non je m'abstiens.

M. le Maire : Vous vous absteniez. Monsieur COMPERE s'abstient et il n'y a pas de vote contre.

Par 31 voix pour et 1 abstention (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

18-Déclassement d'une partie du square Saint Germain

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération en date du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation des espaces paysagers bordant la partie arrière du 112 Rue de Lille, appelé à accueillir un escalier extérieur et l'issue de secours d'un nouvel établissement accueillant du public. Ces aménagements s'avèrent indispensables au bon fonctionnement du futur établissement.

Nos échanges avec les futurs gérants se poursuivent. Un géomètre et le service des domaines ont été mandatés dans ce dossier.

Vous trouverez ci-joint une annexe présentant la zone d'environ 20 m² impactée par les futurs travaux et donc la négociation à venir, étant précisé que la Ville ne supportera aucun frais, ni dans le cadre de la procédure à venir, ni en ce qui concerne le réaménagement du square rendu nécessaire par les travaux privés engagés.

Ceci étant exposé, la désaffectation ayant été prononcée, il vous est demandé de bien vouloir prononcer le déclassement de cet espace, lui-même démembré de la parcelle AI 87 d'une contenance de 1558 m², conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

M. le Maire, Rapporteur : Je vous ai présenté une délibération lors du dernier conseil, c'est pour la possibilité de mettre un escalier de secours donc pour celui qui a acheté Côté Campagne, il y a des travaux qui sont effectués, aujourd'hui il y a lieu de déclasser cette partie-là pour qu'il puisse en devenir donc propriétaire. Pas de questions particulières ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

19-Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement public local 2019 - Volet création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La Commune de Mouvaux porte sur son territoire 3 groupes scolaires publics ainsi que 3 groupes scolaires privés, avec chacun un restaurant municipal à usage scolaire dédié.

La Commune se charge en outre de l'activité de restauration scolaire pour ces 6 groupes scolaires.

Le restaurant scolaire Victor Hugo occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment tandis que son étage est occupé par des associations. Depuis la mise en service de L'étoile – scène de Mouvaux, ces associations ont déménagé pour rejoindre ce nouvel espace dédié à la culture et à la jeunesse.

Aussi, des travaux de transformation de l'étage du restaurant scolaire Victor Hugo vont être opérés afin d'agrandir le restaurant scolaire et accueillir plus d'enfants, et dans de meilleures conditions. Ainsi transformé, ce restaurant scolaire pourrait même être mutualisé avec d'autres groupes scolaires, notamment avec le groupe scolaire Sacré-Cœur Saint Paul dont le restaurant scolaire est vétuste.

Ces travaux prévoient la construction d'une extension d'environ 100m² de l'étage, ainsi que la reconfiguration intérieure des locaux de l'étage (perçements, cloisons, sanitaires, ...) et les cheminements extérieurs usagers et livraisons.

Ils doivent permettre d'assurer les fonctionnalités d'un restaurant scolaire en liaison froide, reprenant : la livraison des repas froids, les offices de réchauffage, salles de restauration, plonge, ménage, poubelles, sanitaires usagers et salariés.

Le restaurant scolaire ainsi transformé respectera les principes sanitaires de marche en avant (HACCP), de sécurité concernant un ERP, d'accessibilité PMR, RT2012.

Par ailleurs, une analyse complémentaire sur l'adaptation à l'usager du parcours et des mobiliers est prévue dans le cadre de Lille DESIGN 2020.

L'investissement prévu porte sur un montant estimé à 325.000 € HT et est inscrit au Budget Primitif 2019.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 a été pérennisé par la loi de finances pour 2019. Une partie de ce fonds est destinée à alimenter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) en faveur des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur six thématiques éligibles, parmi lesquelles la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local – volet création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération soit 130.000 €.

M. le Maire, Rapporteur : Donc c'est une demande de subvention dans le cadre de la DSIL à tous les coups, donc l'investissement public local. Donc c'est-à-dire qu'il y a une enveloppe nationale qui est donnée dans chaque département pour les équipements qui sortent un peu du lot et notamment ceux qui sont dans le milieu scolaire et par rapport à certains critères qui sont un peu innovants. Donc il y a une demande justement de subvention dans ce cadre du restaurant scolaire Victor Hugo comme nous avons le projet d'agrandir ce restaurant scolaire et de réaménager l'étage pour répondre aux besoins et de voir par la suite si on peut avoir une mutualisation avec celui d'en face de l'école Sacré Cœur Saint Paul, qui pourrait peut-être aussi être mutualisé et surtout regrouper en un seul lieu l'ensemble des services de restauration scolaire. Des questions particulières, c'est une demande de subvention. Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Juste une précision, c'est que quand ce restaurant scolaire a été construit il était conçu effectivement pour accueillir l'école Sacré Cœur Saint Paul en face, qui avait refusé à l'époque.

M. le Maire : Oui oui tout à fait Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Donc il suffit ...

M. le Maire : Non il ne suffit pas. C'est là le petit hic, c'est que au fil des années les effectifs de Sacré Cœur Saint Paul et de Victor Hugo ont augmenté et augmenté d'une façon importante et très importante. Donc, la capacité est aujourd'hui, cet équipement ne répond plus du tout aux attentes et aux besoins. Alors le rez-de-chaussée on est vraiment à la limite, limite de chez limite et au premier c'est impossible, voilà. Ce sont des locaux qui ont permis d'avoir cette vision, auparavant ils étaient occupés par une association, le CAT et comme l'étoile on a ouvert les portes et on a ouvert les portes au CAT, le Cat a déménagé, les locaux sont devenus vides on s'est dit tiens on va remettre sur la table la mutualisation. Et Sacré Cœur Saint Paul nous a fait part qu'ils étaient, un accord de principe, pour envisager de traverser la route. Voilà, parce qu'ils ont exactement 25 mètres à faire et une route à traverser peut-être et 25 mètres. Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Une seule remarque c'est pas sur la subvention mais c'est pour les raisons de la subvention parce que c'est vrai qu'il est indiqué que les travaux doivent permettre d'assurer la fonctionnalité d'un restaurant scolaire en liaison froide, reprenant la liaison des repas froids c'est-à-dire que ça ne présage pas d'une future utilisation d'une cantine en bio, où il faudrait peut-être penser quand même que bientôt ce sera une obligation parce que là c'est du réchauffage de repas d'une entreprise, je crois c'est la SODEXO, qui je ne crois pas fonctionne avec l'alimentation bio.

M. le Maire : Non, non, monsieur COMPERE.

M. COMPERE : C'est une question que je pose.

M. le Maire : C'est une question, je vais laisser Thomas qui est un grand spécialiste maintenant de la restauration scolaire et il va manger lui là-bas et il mange les brocolis et il mange tout le reste.

M. DESMETTRE : Et il finit son assiette. C'est pour ça vous lirez avec attention le prochain C'est Mouvaux, on va faire un article justement alors pour l'ensemble des Mouvallois mais pour vous aussi en particulier, où effectivement il y a une législation bienveillante, qui incite les communes en terme de proximité aussi d'approvisionnement, etc... Donc ne dites pas qu'il n'y a rien de fait, bien au contraire je vous invite à me rejoindre avec les parents à la restauration scolaire, comme je vous l'ai dit lors d'une commission et je le redirai lors d'une prochaine commission puisque j'ai déjà invité un certain nombre de parents dans les restaurations scolaires et ils m'ont dit, et je terminerai par là en disant, Monsieur DESMETTRE je suis obligé de reconnaître que, effectivement en plus, c'est bon.

M. COMPERE : Ça ne doit pas être bon, ça doit être sain.

M. DESMETTRE : Les deux mon général.

M. le Maire : Ah Romain qui est délégué à la vie scolaire.

M. KALLAS : Oui j'adore aussi les brocolis. Petit précision Monsieur COMPERE, le prestataire de la restauration scolaire qui est SOBRIE et pas SODEXO.

M. le Maire : Qui est une belle petite PME de proximité. Et qui s'engage au niveau de son cahier des charges à nous fournir des aliments en local en partie. Pas bio, mais qui fait du bio et qui fait du bio. Vous savez, il y a des constats, c'est vrai qu'il faut parfois imposer des choses, parce que le bio il ne fait pas beaucoup recette, moi ce qu'on me dit c'est que quand il y a un produit bio qui est proposé aux gamins, il y en a plus au fond de la poubelle qu'au fond de leur ventre. C'est un constat.

M. COMPERE : Allez à Grande Synthe.

M. le Maire : Non, non, non, non, non, je ne veux pas aller à Grande Synthe, je préfère Mouvaux excusez-moi, Mouvaux, ville très agréable, extraordinaire, Grande Synthe a peut-être ses qualités mais Grande Synthe a de gros défauts. C'est pas vous qui allez me dire ça, c'est une ville des plus polluées de France Grande Synthe. Si vous voulez aller y vivre, vous pouvez y aller, les taux de cancers sont plus important que Mouvaux. C'est rien, ils ont juste en face une entreprise qui s'appelle SOLAC, SOLAC vous savez ce que c'est SOLAC ex USINORD, un des fleurons encore industriels, heureusement qu'on l'a d'ailleurs ça doit être 3 ou 4 000 emplois. Mais ils n'ont pas que ça, ils ont aussi toutes les poussières, c'est assez marrant quand vous allez à Grande Synthe, vous posez un verre sur une table extérieure, le lendemain vous retirez le verre vous voyez où vous l'avez posé, il y a de la poussière partout autour. Alors je préfère Mouvaux, vous ne m'en voulez pas ?

M. COMPERE : Il y a Loos en Gohelle.

M. le Maire : Ah non, pas Loos en Gohelle franchement. Vous traversez pour aller à Loos en Gohelle vous êtes obligé de traverser une multitude de zones commerciales, de grandes zones commerciales, comment on peut accepter ça, des centaines d'hectares de zones commerciales et des, allez je ne vais pas dire les noms, mais des centaines, je pense que c'est avec Loos en Gohelle et Hénin Beaumont qui n'est pas très loin, je pense que c'est la plus grande zone d'activité de la région des Hauts de France, d'activité commerciale j'entends. Alors, non, non, je préfère ici le commerce de proximité. Donc, le point 19, ceux qui sont pour adopter le point 19 ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

20-Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement public local 2019 - Volet développement du numérique et de la téléphonie mobile

Mme Charlotte DEBOSQUE, Adjointe, Rapporteur ;

La Commune opère sa transition vers une administration numérique.

Afin de faire évoluer les outils mis à disposition d'une part des services municipaux, et d'autre part des administrés, le service Informatique de la commune doit migrer vers des solutions plus puissantes et optimiser les investissements à consentir en optant pour des solutions souffrant le moins possible d'une obsolescence programmée. Ainsi, le serveur actuel ne peut plus être amélioré et les capacités de stockage sont arrivées à leurs limites et ne permettent plus de développement de services ou d'outils numériques.

A cet effet, la migration vers un serveur plus puissant permettra le déploiement d'un logiciel de Gestion Electronique des Documents, d'un paraphœur électronique ainsi que d'une nouvelle Téléphonie sur IP, obligatoire avec l'arrêt du Réseau Téléphonique Commuté de France Telecom.

Cette migration est également nécessaire au Plan numérique des écoles publiques, visant à répondre au « livre blanc numérique » proposé par l'Education Nationale. Il s'agira de mettre en place, dans une classe de chacune des écoles publiques de la ville, un tableau blanc interactif, des tablettes tactiles ainsi que du matériel numérique pédagogique.

L'investissement prévu porte sur un montant estimé à 180.473 € HT et est inscrit au Budget Primitif 2019.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 a été pérennisé par la loi de finances pour 2019. Une partie de ce fonds est destinée à alimenter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) en faveur des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur six thématiques éligibles, parmi lesquelles le développement du numérique et de la téléphonie mobile.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local – volet développement du numérique et de la téléphonie mobile à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération soit 72.189,20 €.

Mme DEBOSQUE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. C'est juste en fait la commune qui opère une transition vers le numérique, de plus en plus importante, et actuellement nos serveurs ne peuvent pas, comment dirais-je, répondre aux capacités de stockage. Donc c'est une demande de subvention afin d'investir dans du matériel plus performant tout simplement.

M. le Maire : Oui, parce qu'on est en plein dans la dématérialisation, j'en ai fait l'objet tout à l'heure encore. Voilà maintenant on signe des paraphœurs électroniques, mon cher Philippe Hervé. Ça va arriver, ça va arriver, avec des clés, on met des clés mais tout ça, ça prend de l'espace partout. Et ce qu'on ne comprend c'est que non seulement ça garde de l'espace mais on accumule, on accumule, on accumule, on accumule. Bientôt le local que l'on a, on va devoir bientôt le doubler le local. Des questions particulières sur ce point n° 20, je le mets au vote, ceux qui sont pour ?

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

21-Convention avec le Collège sur l'utilisation des salles de sports

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Dans le cadre de sa politique sportive et de sa politique éducative, la Ville de Mouvaux met à disposition ses équipements sportifs (Espace Jean Richmond, complexe sportif, salle Valet et équipements extérieurs – city-stade, terrains de football,...) pour la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) inscrite dans les programmes de l'Education Nationale.

Les équipements sportifs mouvallois sont ainsi largement mis à contribution pour la pratique de l'EPS des écoles primaires dont la compétence est municipale mais aussi du collège Maxence Van der Meersch qui relève de la compétence du Département du Nord.

En sa séance du 16 avril 2018, le Conseil Départemental a adopté la délibération relative au financement de l'utilisation des salles de sports municipales par les collèges.

Cette délibération donne la possibilité aux collèges, si leurs installations sportives couvertes ne le leur permettent pas, d'utiliser des salles de sports appartenant aux communes.

Depuis 2018, les subventions sont versées directement aux collèges qui prennent attache avec les villes pour évaluer avec elles les coûts de location des salles municipales, à partir d'une occupation effective des locaux municipaux.

S'il s'agit de renforcer l'autonomie des collèges, c'est surtout une stratégie de rationalisation et d'optimisation de l'utilisation et donc des coûts qui apparaît derrière cette orientation.

La Ville de Mouvaux a organisé sa traditionnelle réunion de planning des salles sportives le jeudi 21 juin 2018 pour l'année scolaire 2018-2019.

Après échanges avec le Principal du Collège, une convention précisant notamment les modalités de fonctionnement entre la Ville et le Collège ainsi que le nombre d'heures d'utilisation annuelle des salles sportives par le Collège a été rédigée.

Elle stipule notamment que le Collège reversera à la Ville de Mouvaux la totalité de la dotation que lui dédie le Département à cet effet, à savoir, pour l'année scolaire 2018-2019, la somme de 18 576 €.

Il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer conjointement cette convention avec le Principal du Collège

M. BERCKER, Rapporteur : Donc pour la deuxième année consécutive, une convention avec le collège pour l'utilisation des salles de sports. C'est vrai que donc le département nous donne une subvention concernant les heures de sport effectuées par le collège. Avant le département nous payait nous, commune, maintenant ils ont trouvé que c'était peut-être mieux de passer par le collège donc c'est le collège qui reçoit la subvention du département et le collège s'engage à nous redonner cette subvention à l'euro près. Donc il faut signer une convention avec le collège pour cette rétrocession de subvention du département.

M ; le Maire : Une petite info au passage, c'est pourquoi le département a procédé de cette manière-là ? C'est qu'il y avait certains abus d'établissements qui demandaient plein de créneaux et qui n'étaient pas utilisés. Donc le département payait des salles qui étaient vides. Donc maintenant il responsabilise le conseil d'administration, il verse la même subvention et c'est le conseil d'administration qui verse donc à la ville. Donc une somme pas négligeable c'est 18 576 pour utiliser nos équipements de proximité, sportifs de proximité. Ce n'est pas nouveau, ça fait quelques années.

M. BERCKER : Ça existe depuis tout le temps.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

22-Convention avec le Centre de Gestion du Nord relative à son accompagnement quant au déploiement du parapheur électronique

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Dans le cadre du passage à l'administration numérique et afin de répondre aux exigences réglementaires qui s'imposent à la Commune en matière de dématérialisation, télétransmission et signature électronique de documents, la Ville a pris l'attache du Centre de Gestion du Nord pour l'acquisition et le déploiement d'un parapheur électronique.

La Ville fera son affaire de l'acquisition du parapheur électronique directement auprès de l'éditeur de logiciel dûment désigné par le Centre de Gestion du Nord.

En ce qui concerne le déploiement et la prise en main de ce nouvel outil, la Ville sollicite l'accompagnement du Centre de Gestion du Nord au moyen de la mise à disposition d'un de ses agents.

Cette mise à disposition est formalisée par une convention, dont le projet est ci-annexé. Elle est tarifée au prix de 50€ de l'heure.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe et à régler les dépenses liées à sa mise en œuvre.

M. le Maire, Rapporteur : Alors, ça fait un peu le lien avec ce qu'a dit Charlotte tout à l'heure. Nous avons besoin donc de ressources humaines, spécialisées, notamment en matière de système d'information c'est-à-dire d'informatique et donc pour nous aider dans le passage à cette administration numérique et surtout au parapheur électronique, je vous propose donc de signer une convention avec le CDG qui nous permet de faire appel, si besoin est, à des professionnels dans ce domaine pour nous aider au tarif de 50 euros de l'heure. Voilà, donc ce sont le Centre de Gestion est un organisme que je connais très très bien on va dire parce que j'en assume quelques responsabilités et il me semble que ces professionnels qui se trouvent au CDG, qui sont dans les meilleurs professionnels de France, je pèse mes mots, qui sont très en pointe sur la dématérialisation et tout ce qui est le e électronique en matière de collectivités territoriales.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

23-Adhésion Centrale d'achat MEL

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est constituée en centrale d'achat.

Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, CCAS et des entités associées du territoire de la MEL. Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achat Métropolitaine se fixe les quatre objectifs suivants :

- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés
- Répondre aux justes besoins des territoires
- Promouvoir un achat public responsable et innovant
- Sécuriser et simplifier l'achat public

Conformément à l'article 26 de l'ordonnance n° 15-889 du 23 juillet 2015, La Centrale d'Achat Métropolitaine mène deux missions :

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;

- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs;

Les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les dispositions inscrites dans les Conditions Générales de Recours ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat Métropolitaine, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune/ le CCAS ou autre entité décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat Métropolitaine en opportunité selon ses propres besoins. Chaque adhérent reste ainsi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine ne lui convient pas in fine. A la présente adhésion correspond un montant s'élevant à 450 € HT (cf. grille tarifaire en annexe des CGR) dont le règlement sera sollicité chaque année. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés tant que l'adhérent n'exprime aucun engagement sur les marchés publics proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés au titre de la première année d'existence du dispositif correspondant à l'exercice 2019.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver les termes des conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion (annexées à la présente délibération),
- d'autoriser la signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de 450 € HT (non exigé au titre de l'exercice 2019),
- de déléguer au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

M. BLOUIN, Rapporteur : La MEL nous propose d'adhérer à une centrale d'achat, la cotisation sera de 450 euros et lorsque la MEL fera un appel d'offres pour les fournitures ou les services destinés à des acheteurs ou lors de la passation de marché public de travaux de fourniture, de services destinés aussi à des acheteurs, nous pourrions y adhérer si nous le souhaitons. Il n'y a aucune obligation de passer par la MEL, nous passerons par la MEL uniquement si nous y avons un intérêt. Donc on vous demande de valider ce point 23.

M. le Maire : Je souligne aussi sur cet aspect, j'ai souhaité que la ville s'engage dans ce domaine à une seule condition c'est que nous pouvons aller à la demande et pas dans l'obligation. Parce que c'est bien, la MEL fait des grands appels d'offres mais il n'y a que les majors qui peuvent répondre et puis forcément les petites entreprises de proximité, hein. Donc, sur certains travaux, où on va dire le montant est raisonnable, il me semble que le petit artisan du coin c'est sa ville il va certainement plus s'investir qu'une grosse société qui a son siège social à Puteaux. Puteaux ou je ne sais pas moi une autre ville de la banlieue parisienne, ils sont rarement à Paris même mais dans la Couronne. Je pense qu'on va vite amortir cette adhésion.

À l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

CARNET

13 février : naissances de Maxime et Valentin, petits-fils de Christiane DEVIAENE

AGENDA

Samedi 23 mars à 20h30 Concert Tribute Depeche Mode par le groupe Moon Dust à L'étoile

Dimanche 24 mars à 15h30 Concert du Mouv'Accordéon Orchestra, salle Bercker

Mardi 26 mars à 18h30 Accueil des nouveaux Mouvallois, salle du CM et auditorium

Vendredi 29 mars à 18h30 Inauguration du Salon des artistes peintres mouvallois, salons de l'HDV Exposition visible du 30 mars au 7 avril

Samedi 30 mars à 10h Présentation des résultats de l'enquête sur le sport, salle Durieux

Vendredi 5 avril à 20h Mouvaux en Concert – Opéra-bouffe « Barbe bleue » de Jacques Offenbach par l'Orchestre Lalo du CRR de Lille

Dimanche 14 avril à 12h30 Repas de Pâques des aînés, salle Bercker

Lundi 22 avril, de 14h30 à 18h Festi'Choco, parc du Hautmont ou EJR si pluie

Mercredi 24 avril à 18h30 Réunion de présentation de l'association Mission Emploi Lys Tourcoing, salle du CM

Samedi 27 avril à 20h « Back to the wall » - Ciné-concert - Opéra rock inspiré de l'album concept des Pink Floyd à L'étoile

Dimanche 28 avril Commémoration du Train de Loos Rassemblement à 10h45 ; cérémonie de recueillement à 11h au Parc du Mémorial

Mercredi 1^{er} mai à 10h Cérémonie de remise des médailles du travail, salle Bercker

Mercredi 8 mai Cérémonie du Souvenir 39/45 Rassemblement Place de la Paix à 10h30 pour cortège, cérémonie de recueillement à 11h, parc du

Mémorial puis aubade de l'Orchestre d'Harmonie à La Belle Époque

Vendredi 24 mai à 18h30 Fête des voisins dans tous les quartiers

Dimanche 26 mai, de 8h à 18h Élections européennes

Samedi 1^{er} juin à 20h Théâtre – École Régionale des Arts de l'Humour à L'étoile

Mardi 4 juin Voyage des aînés

Mardi 18 juin Appel du Général de Gaulle Rassemblement à 18h15 puis cérémonie à 18h30, monument face à la mairie

Mercredi 19 juin à 18h Fête de la musique à L'étoile

Mercredi 19 juin à 20h Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h20.